MÉMOIRE

SUR L'ORIGINE

DES DIOCÈSES ÉPISCOPAUX

DANS L'ANCIENNE GAULE

PAR

M. L'ABBÉ DUCHESNE

Membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France.

Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome L.

PARIS

1890

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/mmoiresurlorig00duch

MÉMOIRE

SUR L'ORIGINE

DES DIOCÈSES ÉPISCOPAUX

DANS L'ANCIENNE GAULE

PAR

M. L'ABBÉ DUCHESNE

Membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France.

Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome L.

PARIS

1890

MAY 6 - 1935

7839

MÉMOIRE

SUR

L'ORIGINE DES DIOCÈSES ÉPISCOPAUX

DANS L'ANCIENNE GAULE.

La question sur laquelle j'appelle l'attention de nos confrères est une des plus rebattues qui existent. Si je n'avais l'espoir, non seulement de présenter une solution nouvelle, mais surtout de produire quelques arguments nouveaux, je m'abstiendrais de prendre la parole sur un tel sujet.

Est-il possible de déterminer la date à laquelle ont été organisés les diocèses épiscopaux de l'ancienne Gaule, et quelle est cette date ?

On sait que deux systèmes ont été présentés jusqu'à ce jour : l'un, qui se réclame de légendes longtemps soutenues par leur appropriation liturgique, reporte au 1er siècle la fondation de la plupart de nos églises ; l'autre, qui se fonde principalement sur un passage de Grégoire de Tours, abaisse de deux cents ans environ ces origines ecclésiastiques. Bien que ce second système ait

toujours semblé aux gens rassis plus solide que le précédent, on pouvait trouver un peu étroite sa base de documents. Des textes peu précis de Sulpice Sévère, de la passion de saint Saturnin de Toulouse, une date assez arbitrairement établie par Grégoire de Tours, c'était à peu près tout ce qui représentait l'ancienne tradition de l'église des Gaules sur ses propres origines. Les légendes offraient un ensemble plus imposant. Leur nombre, leur concordance apparente — apparente seulement — ne laissaient pas de faire impression sur les personnes qui, pour une raison ou pour une autre, n'étaient pas en situation de se rendre compte de leur véritable valeur traditionnelle.

Aujourd'hui, il est manifeste que cette valeur traditionnelle est entièrement nulle, que toutes les compositions dont il s'agit sont postérieures, et quelques-unes de beaucoup, à l'avènement de Charlemagne, qu'elles s'inspirent, non de souvenirs antérieurs, mais de prétentions présentes et d'intérêts de clocher. Elles n'ont même pas ce degré inférieur d'autorité qui s'attache aux traditions populaires à quelques siècles des événements. Ce ne sont que des conjectures artificielles, des fictions de lettrés. En tenir compte, dans quelque mesure que ce soit, c'est aller contre les règles les plus essentielles de la méthode scientifique. Il n'y a même pas à discuter avec les personnes qui s'autorisent, dans la question présente, de semblables documents.

Mais ces pièces fausses étant écartées du dossier traditionnel, est-il possible de les y remplacer par des témoignages sincères qui n'auraient pas été produits jusqu'ici ou qui ne l'auraient été que d'une manière incomplète ? Je le crois.

Bien des églises de France avaient conservé d'anciennes listes de leurs évêques. Plus modestes que les légendes de fondation, ces documents sont aussi beaucoup plus sûrs, beaucoup mieux fondés en tradition. Le plus souvent on n'y trouve autre chose que les noms et la suite des évêques, dans l'ordre de succession. C'est peu de chose sans doute, mais c'est quelque chose, surtout dans la question chronologique dont je m'occupe ici. On peut mesurer ces séries, voir à quelle date (approximative, bien entendu) elles reportent leurs origines respectives, comparer enfin les résultats partiels obtenus pour chacune d'elles et en tirer des conclusions plus générales sur le temps de la fondation des églises dans l'ensemble de notre pays.

Jusqu'à présent, ces listes d'évêques avaient été peu étudiées. L'extrême dispersion de leurs textes les rendait presque inabordables. M. L. Delisle, en dépouillant les manuscrits qui les contiennent et en classant par provinces et par diocèses les textes publiés ou inédits qu'il y a rencontrés, a singulièrement facilité les recherches dans cette intéressante catégorie de documents.

Il faut espérer qu'ils seront publiés, les uns

BQX
1721
.D8

après les autres, avec le soin qu'ils méritent. Je me suis efforcé de le faire pour ceux de l'ancienne province ecclésiastique de Tours[1]. Quant à ceux des autres provinces, j'ai pu, en m'aidant des indications de mon savant confrère, les étudier assez pour être en mesure de faire valoir leur témoignage dans la question présente. C'est ce témoignage que je vais produire d'abord.

I.

Catalogues épiscopaux.

Avant tout, je vais énumérer les listes épiscopales dont il s'agit, en me bornant à celles qui offrent des garanties sérieuses, et en groupant ensemble tant celles qui nous sont parvenues à l'état isolé que celles qui se déduisent de compositions plus étendues, comme le *Libellus de episcopis Turonicis* de Grégoire de Tours, l'*Historia Remensis ecclesiae* de Flodoard, les *Gesta episcoporum* de la province de Trèves, etc. L'ordre que je suis est celui de la *Notitia Galliarum*.

Lyon, Langres;
Rouen;
Tours, Le Mans, Angers, Nantes;

1. *Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours*. Paris, Thorin, 1890.

Sens, Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris[1];
Trèves, Metz, Toul, Verdun;
Reims, Châlons, Senlis, Beauvais[2];
Vienne, Grenoble, Viviers;
Bourges.

Cette liste est courte. Elle ne comprend pas toutes les églises dont la fondation peut être rapportée à une date approximative assez bien déterminée, mais seulement celles qui ont conservé de bons catalogues épiscopaux.

Ici, il devient nécessaire, puisque je me borne aux bons catalogues épiscopaux, de dire un mot des autres et surtout d'indiquer à quels signes je distingue les bons d'avec les mauvais.

Les mauvais sont en assez grand nombre; ils se rencontrent, comme les bons, dans des manuscrits d'âge assez différent, depuis le IX^e^ siècle jusqu'au XIII^e^ et au-dessous. Mais ici l'âge des manuscrits importe assez peu.

En réunissant les données fournies par les récits de Grégoire de Tours et quelques autres documents historiques du V^e^ au VIII^e^ siècle, en les complétant par les dates fort nombreuses qui résultent

1. J'omets le catalogue de Nevers, qui est de bonne note, mais qui ne peut remonter aux origines, ce diocèse n'ayant été démembré de celui d'Auxerre que vers le commencement du VI^e^ siècle.

2. La liste de Beauvais n'existe plus; mais les auteurs du *Gallia christiana* l'ont eue sous les yeux.

des signatures apposées aux conciles des temps romains et mérovingiens, il est aisé de dresser, pour la plupart des diocèses, des séries épiscopales, incomplètes, il est vrai, discontinues, mais absolument sûres. Cela fait, on compare, pour chaque diocèse, le catalogue avec cette série de dates. Si le catalogue omet des évêques certains, s'il intervertit l'ordre établi d'ailleurs, si ses fautes sont de telle nature qu'elles ne puissent être imputées à des accidents de transcription, alors il est clair qu'il ne mérite aucune confiance pour les parties où la vérification est impossible. C'est une compilation artificielle, rédigée à une époque où la tradition s'était perdue, par des personnes qui ne disposaient pas des documents ou de l'intelligence nécessaire pour la reconstituer. De tels catalogues finissent toujours par arriver à l'exactitude, en se rapprochant du temps où le rédacteur écrivait; mais on s'exposerait à de graves mécomptes si l'on se fiait à eux pour la période des origines.

Il y en a de très anciens. Celui d'Arles, par exemple, s'est conservé dans un sacramentaire du IX^e^ siècle. Mais on constate : 1° qu'il ne mentionne qu'un évêque avant celui qui était en fonctions en 314, Marinus, alors que nous en connaissons au moins deux, Trophime et Marcien; 2° qu'il marque entre Patrocle et saint Honorat un Helladius, entre Æonius et saint Césaire un Jean, qui n'ont sûrement pas occupé le siège d'Arles;

3° qu'on y trouve la série suivante : Ambroise, Martin, Ingenuus, Augustin, Jérôme, dans laquelle un seul nom, celui d'Ingenuus, est celui d'un évêque d'Arles, les quatre autres, très vraisemblablement ceux de quatre grands saints de l'Église latine; 4° qu'il y manque le nom de Saturninus, évêque des plus certains. Ce catalogue, malgré son antiquité, doit donc être considéré comme inexact et écarté de la liste de ceux dont on peut faire état dans la question qui nous occupe.

Il en est de même, pour citer un second exemple, du catalogue de Besançon. Certaines de ses rédactions omettent l'évêque Sylvestre, dont on a, outre la pierre tombale, deux signatures aux conciles de 573 et 585; d'autres rédactions du même catalogue le placent bien avant l'évêque Celidonius, du milieu du Ve siècle; il omet aussi l'évêque Urbicus, présent au concile de 549; il place les évêques Claude (517) et Tetradius (552, 567) après les évêques Nizier, Protadius, Donatus, Ternatius, qui sont tous les quatre du VIIe siècle. Encore une pièce à exclure.

J'en ai éliminé quelques-unes qui, vérifiées pour la partie afférente au VIe siècle et aux siècles suivants, soulèvent d'assez fortes objections pour la partie antérieure. Ainsi le catalogue de Noyon (*civ. Veromanduorum*), qui débute par les noms des trois grands confesseurs Hilaire, Martin, Germain; ainsi encore celui de Poitiers, dont le premier nom, Nectaire, n'est sûrement pas celui

d'un évêque de ce siège, et où figure, après saint Hilaire, un *Pascentius* trop évidemment suggéré par un prologue de Fortunat[1].

Ayant ainsi restreint l'examen aux seuls catalogues qui paraissent avoir quelque valeur traditionnelle, il reste à s'en servir comme documents chronologiques. Pour cela il faut d'abord déterminer à quel point de chaque série correspond la date la plus ancienne que l'on connaisse par les conciles et autres documents. Cela fait, on remonte plus ou moins haut, suivant la longueur de la liste au-dessus du point d'attache. Voici un exemple.

Au concile d'Arles de 314, seize églises de Gaule étaient représentées par leurs évêques ou autrement. Sur ces seize églises, cinq seulement ont de bons catalogues, ce sont celles de Lyon, Vienne, Reims, Trèves, Rouen. Or, l'évêque de Lyon, *Vocius*, est le neuvième de sa série ; les évêques de Vienne, Reims, Trèves (*Verus*, *Imbetausius*, *Agrœcius*) occupent tous les trois le quatrième rang dans leurs séries respectives ; l'évêque de Rouen, *Avitianus*, est le deuxième de la sienne. Si l'on tient compte de ce fait que le premier nom de la liste lyonnaise, celui de saint Pothin, est le nom d'un évêque qui mourut en 177, on conclura aisément que les églises de Vienne, Reims, Trèves ne peuvent avoir eu d'évêques avant le milieu du

1. Voir mes deux mémoires sur la liste épiscopale de Poitiers dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, t. III et IV.

XIII^e siècle environ, et que l'église de Rouen est notablement moins ancienne.

Saint Athanase inséra dans son *Apologie contre les Ariens* une copie du décret rendu en sa faveur par le concile de Sardique, en 343 ; il y joignit les noms des évêques qui, sans avoir assisté à cette assemblée, adhérèrent à la réhabilitation du métropolitain d'Alexandrie. Ces noms ne sont suivis d'aucune indication de siège, mais simplement groupés par provinces ou plutôt par contrées. Dans ce catalogue figurent trente-quatre évêques de Gaule, dont il n'est pas aisé de retrouver les sièges. L'un d'eux pourtant, *Declopetus*, porte un nom caractérisé; c'est évidemment le même qui ouvre la série des évêques d'Orléans dans le catalogue de cette église. Ainsi, l'église d'Orléans avait encore à sa tête, en 344, son premier évêque. Dans ces conditions, on ne sera pas tenté de faire remonter son origine au delà du règne de Constantin[1].

Un évêque appelé *Defensor* est signalé par Sulpice Sévère au nombre des prélats réunis à Tours, en 372, pour donner un successeur à Lidoire, second évêque de cette église. Or, ce *Defensor* est marqué en tête de la liste épiscopale d'Angers et même désigné avec quelque insistance comme

1. Je ne me sers point ici du prétendu concile de Cologne de 346, qui est un faux du temps de Charles le Chauve. Le faussaire a eu sous les yeux des listes épiscopales de la province de Sens; il connaissait aussi celle de Rouen.

le premier évêque de ce siège : *Primus Defensor episcopus*. Cette circonstance conseille de ne pas chercher bien au delà du milieu du IVe siècle la fondation du siège d'Angers.

II.

Informations locales sur l'origine des églises.

Après avoir expliqué le procédé par ces quelques exemples, je vais passer en revue les diocèses de l'ancienne Gaule, tant ceux qui ont des catalogues en bon état que ceux qui n'en ont pas, en indiquant pour chacun d'eux l'état des informations sur la chronologie des origines. Les noms des églises qui ont conservé de bonnes listes épiscopales sont marqués d'un astérisque.

*Lyon.

Le premier évêque de la liste, saint Pothin, mourut plus que nonagénaire en 177[1]. On peut donc reporter jusqu'au milieu du IIe siècle, au moins, les origines de l'église de Lyon.

Autun.

Le plus ancien évêque que l'on connaisse est *Reticius*, qui siégea aux conciles de Rome en 313 et d'Arles en 314.

1. Eusèbe, *H. E.*, V, 1, 29.

Langres.

Le troisième évêque, saint Didier, est présenté par la tradition du pays comme une victime de l'invasion vandale, c'est-à-dire très probablement de la grande invasion de 407[1]. Six noms figurent sur la liste entre le sien et celui d'*Aprunculus*, qui quitta, vers l'année 480, le siège de Langres pour celui de Clermont[2]. — Le siège de Langres aura été fondé vers le milieu du IVe siècle.

Chalon.
Mâcon.

Ces deux localités sont mentionnées dans la *Notice des Gaules* non comme cités, mais comme *castra*. Le premier évêque de Chalon dont on ait connaissance apparaît vers l'année 470[3]; pour Mâcon, il faut descendre jusqu'au VIe siècle. Il est fort possible que ces deux sièges n'aient été érigés qu'après la publication de la *Notice des Gaules*, c'est-à-dire dans le courant du Ve siècle.

*Rouen[4].

Le deuxième évêque de Rouen siégeait au con-

1. Sa vie, écrite au commencement du VIIe siècle, dans les *Acta SS.*, 23 mai, t. V, p. 245.

2. Greg. Tur., *H. Fr.*, II, 23, 36; III, 2; cf. Mommsen, *M. Germ. script. antiquissimi*, t. VIII, p. XLIX.

3. Sidoine Apoll., IV, 25.

4. La liste épiscopale de Rouen a été publiée récemment par M. l'abbé Sauvage, dans les *Analecta Bollandiana*, t. VIII, p. 406 et suiv.

cile d'Arles en 314. Le premier, *Mellonus*, ne peut être de beaucoup antérieur à l'an 300.

Bayeux.
Avranches.
Évreux.
Séez.
Lisieux.
Coutances.

Les listes épiscopales de ces six diocèses sont tout à fait incomplètes et fautives. Dans toute cette région, les plus anciens évêques auxquels il soit possible d'assigner une date sont du VI^e^ siècle[1].

*TOURS.

Saint Martin, ordonné en 372, n'avait eu que deux prédécesseurs ; Lidoire avait siégé avant lui pendant trente-trois ans; Grégoire de Tours le fait commencer son épiscopat en 337 ou 338. Avant cette date, il place d'abord une vacance de trente-sept ans, ce qui le conduit à l'an 300 environ, puis il attribue, avec quelque hésitation, cinquante ans d'épiscopat au premier évêque, saint Gatien. Grâce à ces chiffres, il rejoint la date 250 qu'il considère, probablement à tort, comme résultant d'une tradition[2].

1. La liste de Coutances, plus longue que les autres, ne nomme que deux évêques avant Leonatus (Leontianus), qui assista, en 511, au concile d'Orléans.

2. Sur ceci, voy. mon mémoire *Catalogues épiscopaux de la province de Tours,* p. 22 et suiv.

**Le Mans.*

Le quatrième ou cinquième évêque, *Victurius*, assista au concile d'Angers en 453. Le premier, Julien, ne peut donc être reporté bien au delà du milieu du IV^e^ siècle[1].

Rennes.

Le siège de Rennes n'a pas d'attestation antérieure au milieu du V^e^ siècle[2].

**Angers.*

Le premier évêque, *Defensor*, siégeait encore en 372[3].

**Nantes.*

Le septième évêque de Nantes, *Desiderius*, était contemporain du concile d'Angers de 453[4]. La liste en arrière est à peine assez longue pour atteindre le commencement du règne de Constantin[5].

Civitas Coriosopitum (Quimper).

Pas de titulaire connu avant l'immigration bretonne de la fin du V^e^ siècle.

1. *Ibid.*, p. 50.
2. *Ibid.*, p. 86.
3. Ci-dessus, p. 9.
4. *Coll. concil. Galliae*, t. I, p. 573; *Catalogues de la province de Tours*, p. 69.
5. Sur l'objection qui résulterait de la passion des saints Rogatien et Donatien, voy. *Catalogues*, p. 71.

Vannes.

Le premier évêque connu, *Paternus*, fut ordonné peu après l'année 461 [1].

Civitas Ossismorum (St-Pol de Léon).

Lithardus, le premier évêque certain, assistait, en 511, au concile d'Orléans [2].

*Sens.

Il résulte d'une lettre de Sidoine Apollinaire (VII, 5) que, vers l'année 475, l'église de Sens en était à son treizième évêque, *Agrœcius*. Les origines atteignent donc aisément le commencement du IVe siècle : on pourrait même remonter un peu au delà.

**Chartres.*

Le troisième évêque, *Valentinus*, est un contemporain de saint Martin [3]. Le diocèse remonte donc au temps de Constantin environ, comme celui de Tours.

1. Concile de Vannes (v. 465).

2. Les trois derniers sièges, Quimper, Vannes, *civ. Ossismorum,* étaient très probablement occupés en 453. Sur ce point, voy. *Catalogues,* p. 86, note 1. La *Notice des Gaules* mentionne ici une *civitas Diablintum,* qui fut de bonne heure unie à celle du Mans. On n'en connaît aucun évêque. *Ibid.,* p. 85.

3. Sulpice Sévère, *Dial.,* III, 2.

**Auxerre.*

Saint *Amator*, le cinquième évêque, mourut en 418. Il est donc peu probable que la série épiscopale remonte au delà du IVe siècle. Le premier évêque, *Peregrinus*, est, il est vrai, honoré comme martyr. Mais certaines circonstance de sa légende donnent lieu de croire qu'il fut victime d'un tumulte populaire dans une localité rurale. Un tel fait a fort bien pu se produire sous les empereurs chrétiens.

**Troyes.*

A Troyes, on trouve sept évêques avant saint Loup, dont l'épiscopat commença en 426[1].

**Orléans.*

Il a été dit ci-dessus que le premier évêque d'Orléans, *Declopetus*, apposa sa signature à un document de l'année 343.

**Paris.*

Entre saint Denis, premier évêque, et *Heraclius*, qui siégea en 511 au concile d'Orléans, la série épiscopale de Paris n'offre aucun point daté. Heraclius est le quinzième évêque. On voudrait pouvoir recommander d'un document plus sûr que la passion de saint Denis l'idée que cet évêque est mort victime des persécutions impériales et non

1. *Acta SS. iul.*, t. VII, p. 63.

de quelque émeute populaire. Cela permettrait de reporter sûrement au IIIe siècle la fondation de l'église de Paris. On arrive à la même antiquité en identifiant, comme on l'a fait souvent, *Mallo*, second évêque de Paris, avec *Mello* ou *Mellonus*, premier évêque de Rouen, *Adventus*, cinquième évêque de Paris, avec *Adventus*, premier évêque de Chartres. Ces identifications sont vraisemblables, mais non pas certaines.

Meaux.

Aucun évêque sûrement attesté avant le VIe siècle[1].

*Trèves.

Le quatrième évêque, *Agrœcius*, assista, en 314, au concile d'Arles. L'église de Trèves doit remonter au milieu du IIIe siècle environ.

**Metz.*

La série épiscopale de Metz n'offre pas de point d'attache certain avant l'année 535 ; l'évêque *Hesperius* assiste alors au concile de Clermont. C'est le vingt-troisième de la liste.

**Toul.*

Le cinquième évêque, *Auspicius*, figure, vers l'année 472, dans la correspondance de Sidoine

1. Ici je néglige le diocèse de Nevers, pour la raison indiquée ci-dessus, p. 5, note 1.

Apollinaire (IV, 17; VII, 10). Le premier, *Mansuetus*, ne peut donc être que du IV^e^ siècle.

**Verdun.*

C'est aussi au déclin du cinquième évêque que la série verdunoise rencontre une date ; *Polychronius*, évêque de Verdun, est mentionné dans la vie de saint Loup de Troyes comme son disciple immédiat[1].

*Reims.

Église du III^e^ siècle : le quatrième évêque figura au concile d'Arles en 314.

**Soissons.*

Une tradition recueillie par Flodoard[2] présente les deux premiers évêques de Reims comme ayant été aussi évêques de Soissons. S'il en est ainsi, l'organisation autonome de cette dernière église remonterait aux environs de l'an 300.

**Châlons.*

Le neuvième évêque, *Amandinus*, assistait, en 461, au concile de Tours. Cette donnée permettrait de remonter à peu près à la même antiquité qu'à Soissons.

Civ. Veromanduorum (Noyon).

J'ai dit plus haut que la liste épiscopale de

1. *Acta SS. iulii*, t. VII, p. 70.
2. *Hist. Rem.*, I, 3.

Noyon soulève quelques doutes pour le commencement. L'évêque *Sophronius*, qui assista, en 511, au concile d'Orléans, y figure au neuvième rang, si l'on néglige les noms des trois confesseurs Hilaire, Martin, Germain, par lesquels la liste commence, au douzième, si on les compte. En tout état de cause, cette liste ne permet pas de dépasser, en remontant, le commencement du IVe siècle.

Arras.
Cambrai.
Tournai.

On ne connaît, pour ces églises, ravagées de bonne heure par les Francs, aucun évêque antérieur au VIe siècle.

**Senlis.*

A Senlis, comme à Noyon, l'évêque qui figure au concile de 511 est le neuvième de sa série.

**Beauvais.*

Le catalogue de Beauvais, que les auteurs du *Gallia christiana* ont eu entre les mains, était peut-être incomplet. En tout cas, le premier évêque de cette série qui soit daté est *Marinus*, qui se rencontre de 632 à 660 ; c'est le treizième de la liste.

Amiens.

Le premier évêque daté est *Edibius* (511).

Térouanne.
Boulogne.

Aucun renseignement bien net avant le VII^e^ siècle. L'évêque de Rouen, saint Victrice, avait évangélisé, vers la fin du IV^e^ siècle[1], le pays des Morini (Térouanne). Il est difficile de dire si cette mission fut la première et quel rapport elle peut avoir avec l'organisation des diocèses de cette région[2].

MAYENCE.

Le plus ancien évêque datable est *Sidonius*, connu par Fortunat (II, 11, 12; IX, 9); il vivait dans la seconde moitié du VI^e^ siècle. Avant lui les catalogues les plus anciens (X^e^ siècle) nomment deux autres évêques; ce nombre alla plus tard en augmentant.

Strasbourg.

Ansoald, qui figura, en 614, au concile de Paris, est le plus ancien évêque daté. Avant lui, le catalogue rédigé au IX^e^ siècle, mais probablement incomplet, marque sept autres noms.

1. Paulin, *Ep.*, 19; Migne, *P. L.*, t. LXI, p. 238.

2. Je néglige, dans cette province, le diocèse de Laon, qui fut démembré de celui de Reims par saint Remi, dit-on. En tout cas, on n'en connaît aucun évêque antérieur au VI^e^ siècle.

Spire.

Premier évêque daté, Hildéric (614); catalogue sans valeur, où ce nom même ne figure pas.

Worms.

Pas de catalogue; le plus ancien évêque connu est encore celui de l'année 614, *Berthulfus*.

Cologne.

Les catalogues, tous incomplets, s'accordent à indiquer *Maternus* comme le premier évêque. Il fut invité aux conciles de Rome et d'Arles, en 313 et 314. Un Maternus se rencontre au troisième rang, sur la liste de Trèves : il est probable que c'est le même personnage.

Tongres.

Maternus figure aussi en tête du catalogue de Tongres, lequel est fort suspect, non de lacunes, mais d'interpolations. Il y a tout lieu de croire que l'église de Trèves, au IIIe siècle, étendait son action, non seulement sur la *civitas Trevirorum*, mais sur la Germanie inférieure où se trouvaient les cités de Cologne et de Tongres. Au commencement du IVe siècle, l'évêque Maternus, après s'être donné un successeur pour la cité de Trèves, se sera consacré lui-même aux régions septentrionales. Après lui seulement aura eu lieu la fondation d'une église spéciale pour la cité de Tongres.

L'évêque saint Servais était déjà en fonctions en 344[1].

BESANÇON.

Le plus ancien titulaire de ce siège qui soit connu autrement que par le catalogue[2] est *Chelidonius*, contemporain de saint Hilaire d'Arles (v. 445).

Civ. Equestrium (Belley).

Le premier évêque certain, *Vincentius*, assistait, en 552, au concile de Paris.

Civ. Helvetiorum (Windisch[3], Avenches, Lausanne).

Pas d'évêque connu avant *Bubulcus*, qui siégea, en 517, au concile d'Epaone.

Bâle.

Le plus ancien évêque certain est mentionné dans la vie de saint Gall (c. 26), à propos d'un événement de l'année 614.

TARANTAISE.

L'évêché apparaît pour la première fois dans

1. Document cité plus haut.

2. Voy. plus haut ce qu'il faut penser de l'autorité de ce catalogue.

3. Sur les vicissitudes de ce siège épiscopal, voy. ce que j'ai exposé dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1888, p. 193.

la lettre du pape saint Léon, portant délimitation entre les juridictions métropolitaines de Vienne et d'Arles[1]. Cette lettre est de l'année 450.

Octodurum (Sion).

Théodore, évêque d'Octodurum, le premier que l'on connaisse, assista, en 381, au concile d'Aquilée.

*Vienne.

L'évêque *Verus*, quatrième de la série, figura au concile d'Arles en 314. Le siège a donc été fondé dans le courant du IIIe siècle.

Genève.

Le premier évêque connu est Isaac, dont parle saint Eucher de Lyon dans le prologue de la passion des martyrs d'Agaune. D'après ce qu'il en dit, Isaac a dû vivre aux environs de l'an 400.

**Grenoble.*

Domninus, premier évêque de Grenoble, assista, en 381, au concile d'Aquilée.

**Civ. Albensium* (Viviers).

Venantius, douzième évêque de Viviers, d'après le catalogue, assista aux conciles d'Épaone en 517 et de Clermont en 535[2]. Autant qu'on en peut

1. Jaffé, 450.
2. L'épitaphe d'un évêque de Viviers, datée de l'année 487,

juger par cette indication, le siège remonterait au IVe siècle.

Die.

Un évêque de Die, *Nicasius*, assista au concile de Nicée, en 325.

Valence.

Le plus ancien évêque de Valence dont on ait le nom est Émilien, qui assista au concile tenu en 374 dans sa ville épiscopale et qui, antérieurement à cette date, prit part à l'ordination du premier évêque d'Embrun, saint Marcellin[1].

Civ. Tricastinorum (Saint-Paul-Trois-Châteaux).

L'histoire ancienne de ce siège est très obscure. On ne trouve pas de date certaine et précise avant le concile d'Epaone, en 517, où figure l'évêque *Florentius*.

Vaison.

Siège existant en 314 : l'évêque *Daphnus* assista au concile d'Arles.

a été publiée par M. Leblant (*Inscr. chrét. de la Gaule*, 481 *a*) et dans le *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 2702. Le marbre est brisé et le nom de l'évêque a disparu. Une allusion à son nom, dans le premier vers, IGNIBVS PARITER ET NOMINe, pourrait indiquer *Lucianus*, le dixième évêque.

1. Vie de saint Marcellin, *Acta SS. april.*, t. II, p. 751 (20 avril).

Orange.

Même observation : l'église d'Orange fut représentée au concile d'Arles.

Cavaillon.

Asclepius, évêque de Cavaillon, assista aux conciles de Riez (439) et d'Orange (441). Avant lui on place un saint Genialis, premier évêque ; c'est peut-être l'évêque de ce nom qui assista au concile de Nîmes en 394.

Avignon.

Nectarius est le plus ancien évêque d'Avignon dont on ait connaissance ; il assistait au concile de Riez (439).

Arles.

L'église d'Arles était déjà organisée au milieu du IIIe siècle. Un évêque, *Marcianus*, est mentionné dans la correspondance[1] de saint Cyprien comme ayant suivi le parti de Novatien (V, 254). Ce n'était pas le premier évêque d'Arles : dès le commencement du Ve siècle, la tradition reconnaissait ce titre à saint Trophime.

Marseille.

Le premier connu des évêques de Marseille, *Oresius*, assista au concile d'Arles en 314.

1. Cypr., *Ep.*, 68.

Carpentras.

Carpentras n'est pas mentionnée dans la *Notice des Gaules;* il est sûr que cette localité avait eu rang de cité sous le haut empire. Son église n'apparaît pas avant le concile de Riez (439), auquel l'évêque *Constantianus* se fit représenter; mais il est possible que la fondation du siège remontât au temps où la cité fonctionnait, c'est-à-dire au delà du v^e^ siècle : cela est même fort probable.

Toulon.

Toulon n'eut jamais rang de cité. Son évêque *Augustalis*, le premier que l'on connaisse, assista aux conciles de Riez (439), d'Orange (441) et de Vaison (442). Dans ces deux derniers conciles, le siège de ce prélat est désigné par l'expression *loco Telonensi*, tandis que les autres évêques emploient la formule *civitate*.

Nice.

L'église de Nice fut représentée au concile d'Arles, en 314. Nice, n'étant qu'une dépendance de Marseille, n'est pas mentionnée dans la *Notice des Gaules*. Au concile, les représentants de l'évêque se disent, non *ex civitate*, mais *ex portu Nicaensi*.

*Bourges.

La plus ancienne date que l'on puisse marquer sur la liste épiscopale de Bourges est celle du con-

cile d'Angers (453), où figure le douzième évêque, Léon. Grégoire de Tours assigne à la fondation de l'église de Bourges une date postérieure à la mission des sept évêques. Cette donnée, quoique un peu vague, s'accorde cependant avec les indications de la liste pour écarter toute idée d'une antiquité plus haute que le déclin du IIIe siècle[1].

Civ. Arvernorum (Clermont).

La suite des premiers évêques de Clermont nous est connue par Grégoire de Tours. Le quatrième, saint Illidius (Allyre), mourut en 384 ou 385[2]. Il est difficile de croire que le premier, saint Austremoine, remonte beaucoup au delà de l'an 300, s'il y remonte. Grégoire le nomme parmi les sept évêques envoyés en 250 ; mais ici, comme pour saint Gatien de Tours, sa chronologie se heurte aux indications de la série épiscopale.

Rodez.

Il n'est pas question de l'église de Rodez avant le Ve siècle. Dans une lettre écrite vers l'année 475 (VII, 6), Sidoine la range parmi celles que les Goths laissaient privées d'évêques. On ne saurait dire si

1. Grégoire n'est pas bien net en ce qui concerne Bourges. Dans l'*Histoire des Francs* (I, 31), il attribue la fondation de cette église à « des disciples » des sept évêques ; dans le *De gloria confessorum*, c. 79, il nomme saint Ursin, le fait ordonner et envoyer en Gaule, *a discipulis apostolorum*, expression qui, dans l'espèce, ne peut désigner que le pape.

2. *Vitae PP.*, II, 1 ; cf. *H. Fr.*, I, 46.

saint Amans, le plus ancien évêque de Rodez qui soit connu, est antérieur ou postérieur à ce temps-là. S'il est antérieur, ce n'est sûrement pas de beaucoup, car sa vie le représente comme ayant précédé de peu d'années l'évêque Quintien, lequel est du commencement du VI^e^ siècle[1].

Albi.

Le plus ancien évêque dont on ait connaissance est *Diogenianus*, mentionné dans un texte du commencement du V^e^ siècle, que Grégoire de Tours cite dans son *Histoire des Francs* (II, 13).

Cahors.

Même situation. L'évêque de Cahors nommé dans le texte en question est *Alithius*.

Limoges.

Saint Martial, fondateur de l'église de Limoges, est un des sept évêques de Grégoire. On a vu que ce fait ne comporte pas une date bien sûre. Il n'est plus question ensuite de l'église de Limoges jusqu'au temps de Sidoine Apollinaire (VII, 6).

Civ. Gabalum (Mende).

Cette église fut représentée au concile d'Arles, en 314. Le martyre de l'évêque saint Privat autoriserait peut-être à remonter plus haut, s'il était mieux daté ; mais on ne sait s'il doit être placé au

1. *M. Germ. scr. antiquissimi,* t. IV, part. 2, p. 62.

IIIe siècle ou au Ve ; encore cette dernière date est-elle beaucoup plus probable que l'autre.

Civ. Vellavorum (Le Puy).

Il s'est conservé au Puy une liste épiscopale, mais en très mauvais état. Le plus ancien évêque pour lequel on ait une date, *Aurelius*, siégeait en 591[1] ; c'est le treizième ; mais, encore une fois, la liste n'est pas sûre.

Bordeaux.

L'évêque *Orientalis* assista au concile d'Arles, en 314. C'est le premier, ou tout au plus le second évêque de Bordeaux. Ceci résulte, non d'une liste épiscopale, mais d'un passage de Fortunat où il est dit que l'évêque Léonce II était le treizième de sa série. Or, avant Léonce II, on connaît déjà trois évêques du VIe siècle, deux ou trois[2] du Ve, deux du IVe, dont Orientalis. Il est difficile de croire qu'il n'y en ait pas eu quatre autres à répartir entre le IVe et le Ve siècle. De cette façon, la série épiscopale de Bordeaux ne peut guère avoir commencé avant l'année 300.

Agen.

Phœbadius, évêque d'Agen dès l'année 357, est le plus ancien que l'on connaisse pour ce siège.

1. Grégoire, *Hist. Fr.*, X, 25.
2. Suivant que l'on compte ou non saint Seurin.

Angoulême.

Un évêque *Dynamius*, du premier tiers environ du V^e^ siècle, est mentionné dans le texte cité par Grégoire de Tours (*Hist. Fr.*, II, 13). La tradition conserve le nom d'un saint Ausone, massacré par les Vandales peu avant Dynamius.

Saintes.

Le plus ancien évêque de date certaine est *Pierre*, qui siégea en 511 au concile d'Orléans. Mais on connaît le nom du premier évêque, saint Eutrope. S'il fallait ajouter foi à ce que dit Grégoire de Tours, il est vrai, avec un *fertur*[1], Eutrope aurait été ordonné et envoyé en Gaule par saint Clément de Rome. Saintes est la seule église pour laquelle Grégoire revendique une antiquité aussi démesurée. Il est vrai qu'il enlève lui-même toute autorité à son dire en ajoutant que nul ne connaissait l'histoire de saint Eutrope avant la translation de ses reliques, laquelle arriva vers 590.

Poitiers.

Saint Hilaire était évêque de Poitiers en 355. La liste épiscopale de cette église lui donne huit prédécesseurs : mais j'ai dit plus haut qu'elle est, pour cette partie, sujette à caution. Il convient d'ajouter que la tradition ne présente nullement saint Hilaire comme le premier évêque de Poitiers.

1. *Glor. mart.*, ss.

Périgueux.

Un évêque de ce siège, *Paternus*, fut déposé, vers l'année 361, pour cause d'hérésie[1]. La tradition locale, constatée dès le IX^e^ siècle, réclame un autre fondateur, saint Front, dont la date est indéterminée.

EAUZE.

L'évêque d'Eauze, *Mamertinus*, assista au concile d'Arles, en 314.

Dax.

Aucun évêque certain avant *Gratianus*, qui siégea au concile d'Agde, en 506.

Lectoure.

Même situation. En 506, l'évêque s'appelait *Vigilius*.

Civ. Convenarum (Saint-Bertrand de Comminges).

Cette église est au nombre de celles dont Sidoine (*Ep.* VII, 6) déplore l'abandon. Le premier évêque connu, *Suavis*, est aussi de 506.

Civ. Consoranorum (Saint-Lizier).

Le premier évêque, *Valerius*, est mentionné par Grégoire de Tours[2], sans indication de date.

1. Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 45.
2. *Gl. conf.*, 83.

Après lui vient *Glycerius* (saint Lizier), l'évêque du concile d'Agde (506)[1].

Civ. Benarnensium (Lescar).

Aucun évêque certain avant *Galactorius*, qui siégea au concile d'Agde (506).

Civ. Aturensium (Aire).

Même cas. L'évêque de 506 s'appelait *Marcellus*.

Bazas.

Un récit de Grégoire de Tours[2], relatif à l'invasion vandale du commencement du v^e^ siècle, fait mention de l'évêque de Bazas sans que son nom soit indiqué.

Tarbes.

On ne connaît aucun évêque avant celui de 506, *Aper*.

Oloron.

Même cas; l'évêque de 506 s'appelait *Gratus*.

Auch.

Il est bien difficile de déterminer exactement

1. Ici je néglige la *civitas Boiatium* (pays de Buch), incorporée dans le courant du v^e^ siècle à celle de Bordeaux. C'est le même cas que celui de la *civitas Diablintum;* cf. ci-dessus, p. 14.

2. *Gl. mart.*, 12.

l'époque du premier évêque connu, saint *Orientius;* mais il y a tout lieu de croire qu'il n'est pas antérieur au commencement du Ve siècle[1].

NARBONNE.

Le premier évêque, saint Paul, est un des sept de Grégoire de Tours. Encore que la date que Grégoire assigne à tout le groupe soit très vraisemblable pour ce qui regarde la capitale de l'ancienne *Gallia Narbonensis*, il faut reconnaître qu'elle n'est confirmée par aucun autre document.

Toulouse.

La passion de saint Saturnin assigne la date de 250[2] au début de la mission de cet évêque, le fondateur de l'église de Toulouse. Il est peu probable que l'on ait conservé un souvenir aussi exact de l'année où il commença ses travaux apostoliques. On est porté à croire qu'elle doit plutôt se rapporter au martyre de Saturnin et que la fondation de l'église de Toulouse est antérieure de quelques années à l'an 250.

1. *Corpus inscr. eccl. lat.*, t. XVI, p. 193 et suiv.

2. C'est aussi la date acceptée par Grégoire de Tours (*Hist. Fr.*, I, 30). Dans son *De Gloria martyrum*, c. 47, il s'exprime d'une façon plus vague : *ab apostolorum discipulis ordinatus.* Ici encore (cf. ci-dessus, p. 26, note 1), par *discipuli apostolorum*, il faut entendre les papes. Quand on voudrait admettre que Grégoire se contredit, il est clair qu'il faudrait, entre ses deux façons de parler, sacrifier la plus vague à la plus précise. Je ne crois pas, quant à moi, qu'il y ait contradiction.

Béziers.

Paulinus, évêque de Béziers, est mentionné en 419 dans la *Chronique d'Idace*. La légende de saint Paul de Narbonne attribue à saint Paul lui-même la fondation de l'église de Béziers, qui aurait été gouvernée après lui par saint Aphrodise.

Nîmes.

Il se tint un concile à Nîmes en 394. On ne sait qui était alors évêque de cette cité. Le premier évêque certain est celui qui siégeait au concile d'Agde en 506, *Sedatus*.

Lodève.

Maternus, évêque de Lodève, assista, en 506, au concile d'Agde. Impossible de remonter plus haut.

Uzès.

Cette localité est mentionnée comme simple *castrum* dans la *Notice des Gaules*. L'évêque apparaît dès l'année 442, au concile de Vaison (Constantius).

Agde.

Agde, non plus que les évêchés suivants, ne figure dans la notice. Il y avait un évêque d'Agde en 506, *Sophronius*.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

Elne (Perpignan).
Maguelonne (Montpellier).
Carcassonne.

Ces trois évêchés n'apparaissent que dans la seconde moitié du VI^e^ siècle ; le premier est mentionné en 571 dans la chronique de Jean de Biclar ; des deux autres on ne connaît aucun titulaire avant ceux qui siégèrent au concile de Tolède, en 589.

Aix.

On ne connaît aucun évêque d'Aix antérieur au V^e^ siècle ; le plus ancien dont on ait le nom est Lazare, qui fut évincé de son siège en 412 par une réaction politique.

Apt.

L'église d'Apt était représentée au concile d'Arles en 314.

Riez.

L'évêque Maxime, qui siégeait au concile tenu en 439 dans sa ville épiscopale, est le plus ancien que l'on connaisse.

Fréjus.

Le concile de Valence (374) fournit un document de l'existence du siège de Fréjus au IV^e^ siècle. On n'a rien de plus ancien.

Gap.

On ne connaît aucun évêque de Gap qui soit

antérieur au concile d'Épaone (517), où siégea *Constantius*.

Sisteron.

On ne connaît aucun évêque de ce siège avant *Jean*, dont il est question dans la vie de saint Marius[1] comme d'un contemporain du roi Gondebaud († 516).

Antibes.

Le plus ancien évêque connu, *Armentarius*, apparaît au concile de Vaison, en 442.

EMBRUN.

Saint Marcellin, premier évêque d'Embrun, fut, nous dit son biographe[2], ordonné par saint Eusèbe de Verceil, c'est-à-dire, suivant toute vraisemblance, peu après l'année 361, en tout cas, peu avant l'année 355.

Digne.

Le même auteur nous renseigne sur les origines de l'église de Digne, qui doit sa fondation à deux disciples de saint Marcellin, saint Domnin et saint Vincent, et par suite ne remonte qu'au troisième quart environ du IV^e^ siècle.

Civ. Rigomagensium.

J'ai identifié[3] cette cité avec la *civitas Etura-*

1. Migne, *P. L.*, t. LXXX, p. 27.
2. *Acta SS. april.*, t. II, p. 751.
3. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (1882), t. XLIII, p. 37.

mine (Thorame, Basses-Alpes), dont l'évêque, *Severianus*, assista au concile de Vaison, en 442. C'est le seul évêque que l'on connaisse pour ce siège, qui fut sans doute supprimé peu après.

Civ. Salinensium (Castellane).

Même situation. Un évêque, le seul connu, *Claudius*, assiste au concile de Riez en 439 et se fait représenter, en 441 et 442, à ceux d'Orange et de Vaison. Le siège disparaît ensuite.

Senez.

Le premier évêque dont on ait le nom, *Marcellus*, assiste au concile d'Agde en 506. Mais il résulte, je crois, des conciles de Riez, Orange et Vaison que chacune des cités de la province des Alpes-Maritimes avait un évêque en 439[1].

1. En réunissant les signatures des conciles d'Orange et de Vaison, on voit que six diocèses sur huit y ont été représentés. D'autre part, deux évêques de la même province avaient été, au concile de Riez, l'objet d'un blâme des plus énergiques. Il est à présumer que ces deux prélats sont précisément ceux qui s'abstinrent de figurer, les années suivantes, aux conciles de la province d'Arles. Si les six autres étaient tous connus, on pourrait indiquer avec précision les sièges des deux abstenants ; malheureusement, pour l'un des évêques alpins du concile de Vaison, le nom de la cité a disparu de la liste des signatures, de sorte qu'il y a incertitude entre les trois sièges de Senez, Digne et Glandève. Deux de ces évêques, ceux de Senez et de Digne, ou ceux de Digne et de Glandève, ou ceux de Senez et de Glandève, sont probablement les auteurs de l'ordination irrégulière d'Ar-

Glandève.

Même situation, sauf que le premier évêque connu est celui qui, en 541, se fit représenter au quatrième concile d'Orléans.

Cimiez.

Aucun renseignement avant le temps du concile de Riez (439), auquel assista saint *Valérien*, évêque de Cimiez.

Vence.

Le plus ancien évêque certain et daté est saint Veran, qui apparaît pour la première fois en 451, dans une lettre adressée au pape saint Léon le Grand[1].

III.

Conséquences des faits constatés ci-dessus.

Résumons maintenant les résultats acquis dans ce long dépouillement des textes et des traditions diocésaines.

La *Notice des Gaules* mentionne 112 cités, sur lesquelles quatre disparurent avant d'avoir fait assez parler d'elles pour que nous soyons à même de savoir si elles ont eu ou non des évêchés; ce

mentarius d'Embrun, cassée par le concile de Riez et les abstenants des conciles d'Orange et de Vaison.

1. Migne, *P. L.*, t. LIV, p. 887.

sont les *civitates Diablintum*, *Bononiensium*, *Atrabatum*, *Boiatium*. Quatorze localités, autres que les chefs-lieux des cités marqués dans la *Notice*, sont devenus sièges épiscopaux avant la fin du VI^e^ siècle. Sur ce nombre, quatre, Nevers, Laon, Maurienne, *Arisitum*, ne remontent pas au delà du VI^e^ siècle. Les dix autres évêchés, ceux de Mâcon, Châlon-sur-Saône, Carpentras, Toulon, Nice, Uzès, Agde, Maguelonne, Elne, Carcassonne, sont attestés à des dates diverses sans que l'on puisse dire quand ils ont été fondés. En joignant ces dix évêchés aux 108 qui correspondent aux cités de la *Notice*, on atteint le chiffre de 118. C'est sur ces 118 évêchés qu'il convient de porter nos investigations.

Je les diviserai en deux groupes : 1° les évêchés dont la date de fondation ne peut être déterminée ; 2° les évêchés dont la fondation peut être rapportée à une date approximative.

Les premiers sont au nombre de 85, dont 17 seulement ont des attestations du IV^e^ siècle. Je nommerai ceux-ci, en les rangeant dans l'ordre des dates connues :

Arles, III^e^ siècle, première moitié ;
Autun, 313 ;
Apt, 314 ;
Eauze, 314 ;
Marseille, 314 ;
Mende, 314 ;
Nice, 314 ;

Orange, 314;
Vaison, 314;
Die, 325;
Poitiers, 355;
Agen, 359;
Périgueux, 361;
Fréjus, 374;
Valence, 374;
Sion, 381;
Cavaillon, 394.

On peut assigner des dates approximatives à la fondation d'environ 33 églises. Sur ce nombre, une seule, celle de Lyon, existait au IIe siècle. Pour les quatre cités de Toulouse, Vienne, Trèves, Reims, on remonte jusqu'au milieu du IIIe siècle, sans pouvoir dépasser de beaucoup cette limite. Un peu plus tard, aux abords de l'an 300, se présentent les églises de Rouen, Bordeaux, Cologne, Bourges, Paris, Sens. Sur les 22 autres[1], bien peu ont des chances de remonter au commencement du IVe siècle. Toutes paraissent être du temps de Constantin, au plus tôt. Quelques-unes, celles d'Embrun, Digne, Grenoble, sont de la seconde moitié du siècle.

Et ici il faut bien remarquer que ce sont les

1. Tours, Auxerre, Orléans, Soissons, Tongres, Clermont, Troyes, Châlons, Langres, Nantes, Le Mans, Chartres, Toul, Verdun, Noyon, Senlis, Beauvais, Viviers, Grenoble, Embrun, Digne.

cités les plus importantes qui apparaissent les premières : Reims et Trèves, les métropoles des deux Belgiques ; Cologne, chef-lieu de la Germanie inférieure ; Rouen, métropole de la deuxième Lyonnaise ; Bourges et Bordeaux, les métropoles aquitaniques ; Toulouse et Vienne, deux des principales villes de l'ancienne Gaule narbonnaise ; Paris, Sens, Tours, localités considérables au IVe siècle. Si, pour des cités de cette importance, l'organisation ecclésiastique autonome a été retardée jusqu'au milieu, au déclin, à la fin du IIIe siècle, il y a tout lieu de croire qu'elle s'est fait attendre plus longtemps encore pour les cités ordinaires. Et c'est, en effet, ce dont nous avons la preuve directe pour une vingtaine de cas.

Dans le nombre des églises sur lesquelles nous avons des documents antérieurs au Ve siècle, sans cependant pouvoir assigner une date à leur fondation, il faut distinguer les neuf qui furent représentées au concile d'Arles. Plusieurs, Apt, Nice, Orange, Vaison, sont des localités provençales, voisines d'Arles et de Marseille. Arles avait une église dès la première moitié du IIIe siècle, et tout porte à croire que Marseille a été de fort bonne heure un centre chrétien. Aussi n'est-il pas étonnant que, dès le commencement du IVe siècle, on voie des églises filiales se grouper autour de ces métropoles. C'est sans doute au même voisinage que se rattache l'apparition relativement ancienne de l'église de *Gabalum*. Des

deux autres sièges, Eauze est le chef-lieu de la Novempopulanie, Autun l'une des villes les plus importantes de la Gaule. L'impression qui résulte de l'étude des signatures d'Arles concorde donc parfaitement avec les données précédentes ; et nous avons le droit de conclure des renseignements étudiés jusqu'à présent : 1° que l'organisation épiscopale s'est produite d'abord dans les centres les plus importants ; 2° que, dans les pays situés à quelque distance de la Méditerranée et de la basse vallée du Rhône, il ne s'est fondé aucune église (Lyon exceptée) avant le milieu du IIIe siècle environ ; 3° que, dans ces mêmes régions, la plupart des cités n'ont pas eu d'évêque spécial avant le IVe siècle plus ou moins avancé.

Ce développement ecclésiastique n'est guère conforme aux idées reçues. L'étonnement que peut causer un résultat auquel on est conduit par diverses voies, il est vrai, mais surtout par l'étude des listes, peut exciter quelques soupçons sur la valeur de ces documents. Il y a longtemps qu'on les a déclarées incomplètes. A en croire certaines personnes, les meilleures listes présenteraient de nombreuses lacunes. Beaucoup d'évêques, pour la période la plus ancienne, auraient été omis. Avant d'aller plus loin, je crois devoir répondre à cette objection, qui n'est, encore une fois, qu'un soupçon, mais un soupçon qu'il est bon de dissiper.

D'abord il faut noter la concordance des témoignages. Les listes n'ont pas toutes la même lon-

gueur; mais aucune d'elles n'est assez longue pour rejoindre le Ier siècle et les prétendues origines apostoliques. Une seule, celle de Lyon, permet d'atteindre le IIe siècle, conformément à ce que nous savons d'ailleurs sur l'histoire de cette église. Il serait vraiment fort étrange que, sur vingt-cinq catalogues épiscopaux bien conservés, bien en règle avec la chronologie depuis le Ve siècle, aucun n'eût échappé, pour la période antérieure, à des lacunes considérables.

D'autre part, nous avons, pour deux églises, celles de Tours et de Bordeaux, des témoignages du VIe siècle, d'où il résulte qu'en ce temps-là les listes épiscopales n'étaient pas plus longues qu'à présent, sans qu'il soit le moins du monde question de lacunes, d'accidents, de papiers perdus pendant les persécutions. Grégoire de Tours établit la succession de ses prédécesseurs d'après l'idée que saint Martin a été le troisième évêque. Fortunat sait que Léonce II est le treizième évêque de Bordeaux. Il n'aurait pas dit cela, s'il n'avait eu sous les yeux une liste des évêques de ce siège, et une liste tout aussi succincte que celles qui, pour d'autres sièges, se sont conservées jusqu'à nous.

Ces observations sont déjà propres à rassurer sur la valeur des listes; elles sont du reste confirmées par ce fait que divers documents prouvent, à n'en pas douter, que certaines églises n'ont été fondées qu'au IVe siècle, et au IVe siècle avancé;

j'entends surtout parler de celles d'Orléans, Angers[1], Grenoble, Embrun et Digne.

Nous pourrions donc nous abandonner sans crainte au témoignage de nos listes et accepter les conséquences qui en dérivent. Mais je veux montrer que la principale de ces conséquences, c'est-à-dire la fondation tardive de la plupart de nos églises, trouve un appui remarquable dans l'analogie, dans le développement ecclésiastique bien constaté d'un pays voisin du nôtre.

IV.

Analogie offerte par la haute Italie.

La haute Italie était de tous les pays voisins de la Gaule le mieux placé pour entretenir avec elle des rapports constants et efficaces. C'est par là que l'on communiquait avec Rome et avec l'Orient. Milan était la première grande étape, non seulement sur la route de Rome, mais encore sur celle de Sirmium, Constantinople, Antioche. Dans mon

1. Pour Orléans et Angers, cette observation repose en partie sur les listes, qui commencent par des personnages que l'on sait avoir été vivants en 344 et 372. Il n'y a pourtant pas ici de cercle vicieux, car ces listes peuvent être considérées comme relevant de deux traditions : l'une a conservé la suite des évêques, l'autre le nom du fondateur. Cette dernière est, en bien des cas, indépendante de l'autre. On a souvent conservé le nom du fondateur tout en laissant perdre la liste. Dans le raisonnement que je fais ici, je ne m'appuie sur la liste qu'en tant qu'elle représente la tradition relative au fondateur.

livre sur les *Origines du culte chrétien*[1], j'ai mis en relief l'influence que cette métropole de l'empire d'Occident exerça, au IVe siècle, sur l'organisation et les usages de nos églises. Au point de vue du groupement des populations en circonscriptions de cités, l'ancienne Gaule cisalpine offrait autant de ressemblance avec la Gaule transalpine qu'elle présentait de différences avec l'Italie péninsulaire. Par contre, entre celle-ci et les provinces africaines, il y avait, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, une similitude presque absolue. Au IVe, au Ve siècle, les circonscriptions de cités, et, par suite, les évêchés, étaient fort nombreux dans l'Italie méridionale, comme ils l'étaient en Afrique. Peu après l'année 250, le pape Cornelius et l'évêque de Carthage, saint Cyprien, groupaient autour d'eux, l'un soixante, l'autre quatre-vingt-dix évêques. Un siècle ou deux après, les sièges épiscopaux se comptaient par centaines de l'un et de l'autre côté de la mer.

Il n'en était pas de même dans l'Italie du Nord. Entre les Alpes, l'Apennin et la frontière pannonienne, on ne compta jamais plus d'une cinquantaine d'évêchés. Les principaux sont pourvus de listes épiscopales qui nous permettent d'en apprécier l'antiquité. Au concile d'Arles, en 314, figurèrent le septième évêque de Milan et le cinquième évêque d'Aquilée; au concile de Sardique, en 343,

1. P. 32, 84 et suiv.

le douzième évêque de Ravenne, le sixième de Vérone et le cinquième de Brescia.

Dans toute la haute Italie, « les sièges de Ravenne « (Classis), Milan, Aquilée, Brescia, Vérone sont « les seuls que l'on puisse faire remonter, par des « arguments sérieux, au delà du IVe siècle. Les « deux premiers paraissent avoir été fondés vers « le commencement du IIIe siècle, ou même un « peu plus tôt[1]. » C'est à peu près la situation de Lyon et d'Arles.

Au IVe siècle, ces vieilles églises ne se pressèrent pas d'essaimer. Le célèbre saint Eusèbe de Verceil († 370), qui commença son épiscopat vers le milieu du IVe siècle, est le premier évêque de ce siège[2]. L'église de Pavie est à peu près du même temps : le troisième de ses évêques assista au concile d'Aquilée en 381[3]. Celle de Côme est postérieure, puisque son premier évêque, Félix, fut ordonné par saint Ambroise (374-397)[4]. L'évêché de Novare ne remonte qu'au successeur de saint Ambroise, Simplicien (397-400), qui ordonna le premier évêque, Gaudence[5].

1. *Origines du culte chrétien,* p. 29, note 2.

2. *Corpus inscr. lat.,* t. V, n° 6722.

3. A Pavie, comme ailleurs, on réclame des origines autrement antiques. Dans ces derniers temps, on a fait les plus grands efforts (De Rossi, *Bull.,* 1876, p. 77 et suiv.) pour les étayer d'un argument épigraphique. Mais ces efforts n'ont pas abouti.

4. Ambr., *Ep.,* 4.

5. Vie de saint Gaudence, *Acta SS.,* 22 janv.

De ces situations connues, on peut conclure à celles sur lesquelles les renseignements font défaut, et cela avec d'autant plus de raison qu'il s'agit ici de villes importantes et relativement éloignées du centre ecclésiastique de Milan. Si l'on a attendu jusqu'au milieu du IV^e^ siècle et même plus tard à organiser les diocèses de Pavie, Verceil, Côme, il a dû en être de même en beaucoup d'autres endroits. Les fondations d'évêchés, dans l'Italie du nord, sont donc, pour la plupart, du IV^e^ siècle plus ou moins avancé.

On voit combien cette situation ressemble à celle que révèle, pour les Gaules, l'étude de nos catalogues.

V.

Le témoignage de Théodore de Mopsueste.

Mais ce n'est pas l'analogie seule qui vient confirmer cette manière de voir. Il est possible de produire en sa faveur un témoignage direct et considérable. Théodore, évêque de Mopsueste, en Cilicie, nous a laissé un commentaire sur les épîtres de saint Paul. Dans ce livre, écrit quelques années après son élévation à l'épiscopat (392-93), il est amené par le texte des Pastorales à raisonner sur les termes de prêtre et d'évêque, qui, dans le Nouveau Testament, se trouvent souvent employés pour désigner les mêmes personnes et

les mêmes fonctions, mais qui, de son temps, se disaient de deux ordres hiérarchiques nettement distincts. Il explique ce changement de la façon suivante. Au temps des apôtres, les chrétiens, encore peu nombreux, étaient dirigés, dans les villes où il y en avait, par des chefs ecclésiastiques dont les pouvoirs correspondaient à ceux qui sont maintenant confiés aux prêtres ; on désignait indifféremment ces chefs par les noms de prêtres ou d'évêques. Au-dessus d'eux, dans chaque province, il y avait un supérieur, que l'on appelait apôtre. Les premières générations passées, les successeurs des apôtres primitifs ne jugèrent pas convenable de conserver un titre aussi élevé ; ils se qualifièrent simplement d'évêques et réservèrent le nom de prêtres aux chefs des églises locales. Ainsi, il n'y eut d'abord qu'un évêque par province. Son rôle était surtout caractérisé par le pouvoir de célébrer l'ordination. A la longue, on en vint à établir d'abord deux ou tout au plus trois évêques par province, « comme cela se pra-« tiquait il n'y a pas bien longtemps dans la plus « grande partie de l'Occident, comme on pourrait « encore l'y voir pratiqué dans quelques pro-« vinces ; » enfin, on mit des évêques dans toutes les cités et même dans des localités de campagne où le besoin ne s'en faisait nullement sentir[1].

1. Ἐγένοντο δὲ καὶ πλείους διὰ μὲν τὴν χρείαν τὸ πρῶτον · ὕστερον δὲ ὑπὸ φιλοτιμίας τῶν ποιούντων, ἐν ἀρχῇ μὲν δύο κατ' ἐπαρχίαν γινομένων ἢ τριῶν τὸ πλεῖστον (τοῦτο δὲ ἐπὶ τῆς δύσεως οὐ πρὸ πολλοῦ μὲν

Pour apprécier la valeur de ce témoignage, il faut tenir compte d'abord de la science étendue, de l'intelligence élevée de Théodore, des conditions particulièrement favorables où il s'était trouvé pour être bien renseigné sur les choses de son temps. Élevé à Antioche, il avait exercé longtemps le ministère presbytéral dans cette grande ville, dont les rapports avec l'Occident étaient continuels. Il fit lui-même la connaissance personnelle de quelques Latins de distinction; même quand il fut éloigné d'Antioche et un peu confiné dans son petit évêché cilicien, il lui vint parfois des visiteurs occidentaux[1]. Du reste, la situation dont il témoigne n'était pas de celles qui ne se découvrent que par de longues et minutieuses investigations, ou qui exigent une enquête faite sur les lieux. Les nombreux conciles du IV^e^ siècle, les ambassades épiscopales d'Occident en Orient et d'Orient en Occident, dont il est si souvent

ἐν πλείσταις ἦν, ἐν ἐνίαις δὲ καὶ ἄχρι τῆς δεῦρο πεφυλαγμένον εὕροι τις ἄν) · τοῦ δὲ χρόνου προβαίνοντος οὐ κατὰ πόλιν γινομένων μόνον ἀλλὰ καὶ κατὰ τόπον, ἐν ᾧ μηδὲ χρεία ἦν εἰς ταύτην τινὰ τὴν λειτουργίαν προβάλλεσθαι καταναγκάζουσα. *Theodori in epp. s. Pauli comm.*, édit. Swete. Londres, 1882, t. II, p. 124; Cramer, *Catenae gr. PP.*, t. VII, p. 27.

1. Ces visiteurs ne furent pas toujours des orthodoxes, et l'on sait que la théologie de l'évêque de Mopsueste a soulevé beaucoup d'objections, de son vivant et après sa mort. Mais ici il ne s'agit pas de théologie; il s'agit de faits contemporains, de situations bien en vue, de choses d'organisation, qui n'avaient, ni directement, ni indirectement, aucune attenance avec les dogmes de la grâce et de l'incarnation.

question au temps de Constance, de Valens, de Théodose, permettaient, en dehors de la notoriété publique, de s'édifier d'une partie de l'empire à l'autre, sur des faits aussi apparents que la multiplicité ou la rareté des sièges épiscopaux. Il y a donc lieu de considérer Théodore comme exactement informé.

D'autre part, il est sûr que les pays dont il parle, ceux où les évêques étaient ou avaient été jusqu'alors très peu nombreux, ne sont ni l'Afrique, ni l'Italie péninsulaire. Là, les sièges épiscopaux abondaient. Les conciles de Rimini (359) et de Capoue (391) avaient offert de solennelles occasions de le constater. C'est donc ailleurs, dans l'ancienne Gaule cisalpine, dans les provinces pannoniennes et dans les pays plus lointains, Gaule, Espagne, Bretagne, qu'il faut chercher la situation à laquelle se rapportent les informations de l'évêque de Mopsueste. On voit que ces informations concordent parfaitement avec ce que nous savons d'ailleurs.

VI.

L'ÉGLISE DE LYON AU TEMPS DES ORIGINES.

Ainsi, le témoignage de nos listes épiscopales se trouve confirmé tant par l'analogie que par des renseignements directs. La progression suivie en Gaule dans la fondation des évêchés est exacte-

ment celle que nous constatons dans la haute Italie, celle qu'atteste un auteur grave, contemporain, bien informé. Au IVe siècle encore, notamment au temps de Constantin, beaucoup d'églises étaient, sinon à fonder, du moins à pourvoir d'une organisation épiscopale distincte. Antérieurement, peu d'évêques et seulement dans les principales villes. Plus tôt encore, un évêque par province ou région.

Sur ce dernier point, le témoignage de Théodore n'a sans doute pas la même valeur que quand il parle des choses de son temps. Cependant, quand on l'écarterait du débat, il resterait celui des listes épiscopales dont pas une n'atteint le commencement du IIIe siècle. Il en résulte que, dans l'ancienne Gaule celtique, avec ses grandes subdivisions en Belgique, Lyonnaise, Aquitaine et Germanie, une seule église existait au IIe siècle, celle de Lyon.

S'il ne s'agissait que d'affirmer une simple prééminence de l'église de Lyon sur les chrétientés de la Celtique, on ne risquerait d'étonner personne. La situation politique hors cadre et hors ligne de la colonie lyonnaise, le fait qu'elle était, au point de vue du culte officiel de Rome et d'Auguste, non seulement le centre d'une province, mais le centre des trois provinces celtiques, des *tres Galliae*, l'éclat jeté par ses martyrs au temps de Marc-Aurèle, tout concourrait à expliquer une primauté d'honneur et même de juridiction. Mais il ne s'agit pas seulement de cela. Ce que nos docu-

ments nous apprennent, c'est que l'église de Lyon était, en dehors de la Narbonnaise, non la première, mais la seule. Tous les chrétiens épars depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées ne formaient qu'une seule communauté ; ils reconnaissaient un chef unique, l'évêque de Lyon.

Cette situation a quelque chose de si extraordinaire qu'il est utile de constater qu'elle n'est démentie par aucun texte autorisé et que l'analogie la vérifie tout aussi bien qu'elle vérifie la situation du IVe siècle.

1° La célèbre lettre de l'année 177, adressée aux chrétiens d'Asie et de Phrygie, est écrite, il est vrai, au nom des fidèles de Vienne et de Lyon, ce qui donnerait lieu de croire que les deux églises de Vienne et de Lyon étaient alors distinctes[1]. D'autre part, il est question dans cette lettre d'un diacre de Vienne, ce qui donne une impression analogue. Mais je ferai observer d'abord que l'intitulé de la lettre prouve plutôt pour que contre l'unité des deux églises : οἱ ἐν Βιέννῃ καὶ Λουγδούνῳ τῆς Γαλλίας παροικοῦντες δοῦλοι Χριστοῦ κ. τ. ἑ. C'est tout à fait l'analogue des suscriptions employées, au Ier et au IIe siècle, par les églises de Rome, de Corinthe, de Smyrne, etc. Ἡ ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ ἡ παροικοῦσα Ῥώμην τῇ

1. C'est ainsi qu'Eusèbe paraît l'avoir entendu quand il parle, à propos de cette lettre, *des églises* les plus *en vue* du pays : αἱ τῇδε διαφανέσταται ἐκκλησίαι (*H. E.*, V, 1).

ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ Κόρινθον[1]...; Πολύκαρπος... τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ Φιλίπποις[2]... Ἡ ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ ἡ παροικοῦσα Σμύρναν τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ ἐν Φιλομηλίῳ[3]... Cette formule semble plutôt désigner un groupe ecclésiastique que deux groupes ayant chacun son organisation distincte; en tout cas, elle n'offre rien de contraire à l'indistinction des deux églises. Il en est de même de la circonstance qu'un diacre de Vienne figura au nombre des martyrs de Lyon. On peut même remarquer que ce diacre est introduit par la formule « *le* diacre de Vienne, τὸν διάκονον ἀπὸ Βιέννης, » qui s'expliquerait difficilement s'il s'agissait de l'un des diacres d'un évêque de Vienne, mais qui devient très naturelle si l'on y voit la désignation d'une fonction locale, d'une direction déléguée, exercée à Vienne au nom de l'autorité ecclésiastique de Lyon. Cette situation d'un diacre chargé du gouvernement spirituel d'une chrétienté éloignée de la mère-église, pour extraordinaire qu'elle nous paraisse, n'a rien que de conforme aux usages antiques. Le concile d'Elvire (v. 300) la vise clairement dans son 77e canon : *Si quis diaconus regens plebem sine episcopo vel presbytero aliquos baptizaverit*, etc. Au VIe siècle, on voyait encore, en Gaule, des paroisses rurales ainsi gou-

1. *I. Clem.*, 1.
2. *Polyc.*, 1.
3. *Martyr. Polyc.*, 1.

vernées. Grégoire de Tours parle d'un diacre qui dirigeait l'église du *vicus Iciodorensis* (Issoire)[1].

2° Saint Irénée, dans son traité contre les hérésies[2], insiste sur l'uniformité de la foi et de la tradition dans les pays les plus divers. A ce propos, il atteste les églises qui sont en Germanie, chez les Ibères, les Celtes, les Libyens. Il est clair qu'il vise ici, non l'état plus ou moins avancé de l'organisation ecclésiastique, mais la diffusion du christianisme ou plutôt la diversité des pays où il a déjà fait des conquêtes. Par les Celtes, il entend sans doute Lyon et les dépendances de cette église dans la Gaule celtique; par Germanie, la province de Germanie[3]. Or, la Germanie supérieure commençait à peu de distance de Lyon : à quelques lieues au nord de Chalon-sur-Saône, on était déjà dans la Germanie administrative : Langres et Besançon en faisaient partie.

3° Eusèbe, énumérant, dans son *Histoire ecclésiastique*[4], les lettres épiscopales qui furent écrites vers l'année 195, à propos de la question de la

1. Cautinus... in diaconato suo ecclesiam vici illius rexit. (*Gl. conf.*, 29.)

2. I, x, 2.

3. S'il en était autrement, il y aurait ici une forte exagération, car il ne subsiste, pour la période antérieure au IVe siècle, à tout le moins, aucune trace d'évangélisation des Germains indépendants, à plus forte raison aucune trace d'organisation ecclésiastique, dans le pays situé à l'est du Rhin.

4. V, 23.

Pâque, mentionne une lettre τῶν κατὰ Γαλλίαν παροικιῶν ἃς Εἰρηναῖος ἐπεσκόπει. Bien que le mot παροικία ait souvent le sens de diocèse épiscopal et qu'Eusèbe l'emploie ainsi dans le même chapitre, il est nécessaire de lui donner ici une autre signification[1]. En effet, Eusèbe présente Irénée comme étant l'évêque de toutes les παροικίαι dont il parle. Le verbe ἐπισκοπεῖν ne saurait s'entendre d'une simple présidence comme serait celle d'un métropolitain à la tête de son concile. Cette dernière situation est visée dans le même passage d'Eusèbe ; en parlant de l'évêque Théophile, qui présida le concile de Palestine, de l'évêque Palma, qui présida celui du Pont, il se sert de l'expression προυτέτακτο. En prenant παροικίαι dans le sens de groupes détachés, dispersés, d'une même grande église, ce texte d'Eusèbe correspond parfaitement à la situation de l'église des Gaules vers la fin du IIe siècle : plusieurs groupes de chrétiens, épars sur divers points du territoire, un seul centre ecclésiastique, un seul évêque, celui de Lyon.

4° Peu après la persécution de Dèce, et vers l'année 254, une lettre de saint Cyprien parle des évêques des Gaules, qui étaient alors un certain nombre. L'évêque de Lyon, Faustin, avait écrit au pape Étienne, en son nom et au nom de ses collègues (*tam ab eo quam a ceteris coepiscopis nos-*

1. Les documents ecclésiastiques du IVe siècle l'emploient couramment pour désigner un groupe rural, une paroisse soumise à l'église épiscopale.

tris in eadem provincia constitutis), pour protester contre l'attitude de l'évêque d'Arles dans la question du schisme de Novatien. Ni les noms de ces *ceteri coepiscopi*, ni leur nombre ne sont indiqués. Les listes, nous l'avons vu, permettent de croire qu'il y avait déjà alors des évêques à Trèves, Reims, Vienne ; l'église de Toulouse était également organisée ; on ne peut douter qu'il n'en ait été de même de celle de Marseille, peut-être de celle de Narbonne. Cela suffirait déjà pour expliquer l'expression de saint Cyprien. Il est d'ailleurs probable que d'autres églises avaient déjà été fondées dans la région du bas Rhône et sur le littoral de la Méditerranée. Comme il s'agit ici d'une affaire qui intéressait cette contrée, il est naturel de croire que les évêques qui s'associaient à la démarche de Faustin étaient des évêques voisins d'Arles et de Marseille.

5° D'autres églises que celles de Lyon ont eu d'abord un cercle de rayonnement très étendu et ne se sont en quelque sorte subdivisées qu'après une indivision d'assez longue durée. Je ne veux pas entrer ici dans l'histoire de l'évangélisation de l'empire romain : cela m'entraînerait au delà des limites de ce mémoire. Il me serait facile de trouver en Syrie, en Égypte et ailleurs des termes de comparaison assez intéressants. Je les néglige pour me borner à un seul exemple, celui que me fournit la propagation de l'organisation ecclésiastique dans le nord-est de l'Asie-Mineure. Sur la côte du

Pont-Euxin, le christianisme eut de bonne heure des fidèles en très grand nombre. Les souvenirs antiques des églises de Sinope et d'Amastris, la lettre de Pline sur les chrétiens de sa province, l'histoire d'Alexandre d'Abonotique, le prouvent abondamment. Le progrès de la foi, ou tout au moins de l'organisation, n'avait pas été aussi rapide à l'intérieur du pays. C'est à saint Grégoire le Thaumaturge que, vers le milieu du IIIe siècle, les gens de Comane demandèrent leur premier évêque ; lui-même avait été le premier évêque de son église de Néocésarée ; il avait été désigné pour ces fonctions par l'évêque d'Amasie, Phédime, le premier de ce siège que l'on connaisse. Amasie, Néocésarée, Comane, sont assurément les villes les plus célèbres et les plus importantes de cette région montagneuse qui forma, au IVe siècle, avec l'adjonction d'une partie du littoral, les provinces de Pont-Polémoniaque et d'Hélénopont. Au commencement du IIIe siècle, ce pays faisait partie de la province de Cappadoce. Cependant, un document contemporain, et du pays même, donne lieu de croire que les chrétientés du Pont ne formaient qu'une église avec celle d'Ancyre, c'est-à-dire de la capitale d'une autre province, celle de Galatie. Dans le petit écrit sur le montanisme, adressé par un évêque phrygien à Abercius Marcellus[1], l'auteur raconte qu'étant allé de sa personne à Ancyre

1. Eusèbe, *H. E.*, V, 16.

de Galatie, il y a trouvé l'église du Pont troublée par le bruit des nouvelles prophéties. L'expression dont il se sert, καταλαβών (et non μαθών) τὴν κατὰ Πόντον ἐκκλησίαν, ne peut s'entendre d'une connaissance acquise par renseignements. Ce n'est pas des nouvelles de l'église du Pont qu'il a eues à Ancyre, c'est l'église elle-même, l'église du Pont, qu'il y a rencontrée. Cette façon de parler, rapprochée de ce que l'histoire de saint Grégoire le Thaumaturge nous apprend sur le développement de l'organisation chrétienne dans son pays natal, semble bien supposer que l'église du Pont avait encore, au temps d'Abercius Marcellus, c'est-à-dire sous Septime Sévère, aux environs de l'an 200, son chef-lieu à Ancyre[1].

On voit l'analogie avec la situation de l'Église des Gaules. De celle-ci également on aurait pu dire, au temps de saint Pothin et de saint Irénée, qu'on l'avait rencontrée à Lyon, sa métropole, son centre d'unité et de direction.

Mais je reviens à la Gaule.

Les conciles du IVe siècle, même ceux sur lesquels nous avons des renseignements explicites, ne peuvent guère aider à suivre les progrès de l'institution des diocèses. Au concile d'Arles, en

1. Ceci, bien entendu, n'exclut pas l'application d'un tout autre système dans une région voisine, celle d'Asie et de Phrygie, où les sièges épiscopaux furent de bonne heure très nombreux. C'est la même différence que celle qui se constate, sous ce rapport, entre l'Italie du nord et l'Italie du sud.

314, seize diocèses seulement sont représentés. Six appartiennent à la province où se tient le concile, ce sont ceux de Marseille, Nice, Arles, Vienne, Orange, Vaison. Des douze autres provinces, alors existantes[1], deux, la Lyonnaise première et l'Aquitaine, sont représentées chacune par deux évêques, six par un seul. Enfin quatre provinces, la Germanie première (Mayence), la Séquanaise, les Alpes Grées et Pennines, les Alpes-Maritimes, ne sont pas représentées du tout. Cela peut tenir à ce qu'elles ne contenaient pas encore d'églises autonomes. On a même vu plus haut qu'il en est sûrement ainsi de celle des Alpes-Maritimes, dont la métropole, Embrun, ne reçut son premier évêque que vers le milieu du IV^e^ siècle, au plus tôt. Quoi qu'il en soit, il semble que les invitations au concile aient été faites, sauf quelques exceptions[2], sur le pied d'un évêque par province. Certaines églises, dont l'existence en 314 est ou attestée ou fort probable, comme celles de Toulouse, Narbonne, Paris, Bourges, Clermont, ne furent pas représentées. Il y a donc lieu de considérer le nombre des évêques présents comme sensiblement inférieur à celui des évêchés existants.

1. Les provinces de Lyonnaise I et II, d'Aquitaine et de Narbonnaise n'avaient pas encore été dédoublées.

2. La présence de l'évêque d'Autun s'explique par le fait que, l'année précédente, ce prélat avait été l'un des trois évêques envoyés de Gaule à Rome pour traiter l'affaire des donatistes.

Les signatures épiscopales que saint Athanase réunit dans les Gaules en 344 se montent au chiffre de 34. Ici encore, nous sommes fort au-dessous du nombre des sièges déjà fondés. Bien que l'on n'en puisse juger que par les noms des titulaires, quelques lacunes se laissent aisément reconnaître. Ainsi, l'évêque de Cologne, Euphratas, connu par d'autres documents, manque à la liste athanasienne, il en est de même des évêques de Vienne, de Tours, de Clermont, dont la série présente, vers le milieu du IVe siècle, des noms différents de ceux que saint Athanase a enregistrés; les séries de Chartres, de Nantes, de Langres, qui remontent probablement jusqu'à l'année 344, donnent lieu à des observations analogues.

Je ne vois ailleurs aucun document[1] dont on

1. Je n'ignore pas l'usage que l'on a voulu faire à ce propos des conciles de Sardique (343) et de Rimini (359), et même du concile d'Arles (314). Celui-ci porte dans certains manuscrits la dénomination de « concile des 600 évêques; » mais ce n'est là qu'une rubrique de copiste ou de collecteur; les manuscrits qui la contiennent dérivent d'un même exemplaire, du VIe siècle; ils ne valent à eux tous que ce que vaut cet exemplaire, c'est-à-dire rien du tout, le chiffre en question étant démenti par tout ce que nous savons sur le concile d'Arles, soit par les pièces conciliaires elles-mêmes, soit par les documents contemporains. A Sardique, il y avait à peu près 90 évêques de l'empire d'Occident, dans ses limites d'alors, qui comprenaient l'Illyricum. Ce pays fournit au moins le tiers des prélats; l'Italie en envoya une dizaine, l'Espagne six; le reste se répartit entre la Pannonie, qui dut

puisse s'autoriser pour évaluer le nombre des sièges fondés à un moment quelconque du IVe siècle. Il faut donc reconnaître que l'histoire de ce développement ne peut être reconstituée.

VII.

Le souvenir des origines dans l'histoire et dans la légende.

Ainsi, la tradition de nos églises, en tant qu'elle est représentée par les listes épiscopales et non par des combinaisons légendaires, a pour elle l'analogie du développement ecclésiastique dans les pays voisins, et le témoignage d'un écrivain du IVe siècle, écrivain bien informé. Elle ne heurte aucun fait connu d'ailleurs et concorde même avec les renseignements assez rares qui nous sont res-

être assez largement représentée, la Gaule, la Bretagne et l'Afrique. On voit que ce concile est peu propre à démontrer que les sièges épiscopaux fussent nombreux dans notre pays. Au concile de Rimini, les documents les plus autorisés (Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 41; saint Athanase, *De Synodis*, 8, 33; saint Jérôme, *Adv. Lucif.*, 18) attestent la présence de plus de 400 évêques, pour la même étendue de pays que représentaient les 90 du concile de Sardique. Cette fois, les émissaires impériaux avaient battu l'Occident d'un bout à l'autre et forcé tout le monde à se rendre au concile. L'Afrique et la basse Italie fournirent sans doute une quantité considérable d'évêques. D'ailleurs, rien ne prouve, comme on l'a supposé sans l'ombre d'un témoignage, que les évêques de Gaule aient eu la majorité dans ces conciles.

tés sur la situation de nos églises jusqu'au temps des fils de Constantin.

Je puis aller plus loin. Nos origines religieuses ne sont pas sans avoir laissé trace dans la littérature historique ou légendaire de l'ancienne Gaule chrétienne. Ce sont là des vestiges épars et peu apparents; pourtant, ce que l'on rencontre en ce genre concorde si bien avec mes conclusions que je ne puis m'empêcher de signaler l'accord.

Dès la fin du IVe siècle, Sulpice Sévère sait que le christianisme s'est introduit tardivement en Gaule : *serius trans Alpes Dei religione suscepta*[1]. Un peu plus tard, le même sentiment se révèle dans la passion de saint Saturnin; la prédication apostolique y est représentée comme tardive; au temps de l'empereur Dèce, il n'y avait encore, et cela dans quelques cités seulement, que de petits groupes chrétiens très peu nombreux, comme noyés dans le paganisme dominant[2]. En 567, les sept évêques du concile de Tours, qui écrivirent à sainte Radegonde une lettre[3], souvent citée dans la question qui nous occupe, assignent aux origines chrétiennes de la région de l'ouest une date peu antérieure à l'épiscopat de saint Martin. Au

1. *Chron.*, II, 32.

2. Postquam sensum et gradatim in omnem terram Evangeliorum sonus exivit, tardoque progressu in regionibus nostris Apostolorum praedicatio coruscavit; cum rarae in aliquibus civitatibus ecclesiae paucorum christianorum devotione consurgerent, etc.

3. *Hist. Fr.*, IX, 39.

temps du célèbre confesseur, l'enseignement des mystères chrétiens n'avait encore, suivant eux, qu'un petit nombre d'adeptes.

Ces textes sont assez clairs, assez concordants, assez divers d'origine, pour témoigner que, dans la Gaule des derniers temps romains et même des temps mérovingiens, on avait l'impression d'origines assez tardives. Les légendes les plus anciennes donnent tout à fait la même note, avec un peu plus de précision dans le détail. Grégoire de Tours en a recueilli une d'après laquelle sept évêques auraient été envoyés de Rome en Gaule, au temps de l'empereur Dèce et du pape Xyste II[1]. C'est ainsi qu'auraient été fondées les églises de Tours, Arles, Narbonne, Toulouse, Paris, Clermont, Limoges. On ne sait d'où lui vient cette tradition[2]. Elle est d'ailleurs inexacte sur certains points, on ne peut en douter. Il est sûr, en effet, que l'église d'Arles existait avant la date indiquée, très probablement aussi celle de Toulouse ; d'autre part, les églises de Tours et de Clermont semblent, d'après ce qui résulte des séries épiscopales dres-

1. Au temps de Grégoire, on ne distinguait pas entre les persécutions de Dèce et de Valérien. Cette confusion, qui rattache à la persécution de Dèce le martyre des saints Xyste et Laurent, se rencontre déjà dans saint Jérôme.

2. Fortunat, II, 8, dit, comme Grégoire de Tours, que saint Saturnin était venu de Rome à Toulouse. Ce détail de provenance n'est pas marqué dans la passion du saint. Fortunat connaissait peut-être, comme Grégoire, ou par Grégoire, la tradition de la mission romaine des sept évêques.

sées par Grégoire lui-même, notablement postérieures au milieu du IIIe siècle.

Telle qu'elle a été recueillie par Grégoire, cette légende témoigne à sa manière d'une certaine modération dans les revendications relatives aux origines. Le même esprit se révèle dans la légende de saint Germain d'Auxerre, peut-être antérieure à Grégoire de Tours. Ici encore, on ne réclame pour le premier évêque que la mission du siège apostolique au temps du grand pape martyr Xyste II. J'ai dit plus haut que la date de la persécution de Dèce et plus précisément celle de l'année 250 avait été déduite par Grégoire de la passion de saint Saturnin. Mais le fait que pour lui Xyste II est un contemporain de Dèce donne lieu de rapprocher sa date des sept évêques de celle de saint Pérégrin d'Auxerre. Réunies, ces deux légendes, qui ne dépendent nullement l'une de l'autre, donnent lieu de soupçonner un courant d'opinion ou de tradition qui aurait rattaché au temps de Dèce et de Valérien un développement soudain de l'organisation ecclésiastique dans les Gaules.

Ce n'est nullement invraisemblable, surtout si l'on corrige légèrement la date assignée par les légendaires et si l'on reporte à la période intermédiaire entre les persécutions de Valérien et de Dioclétien ce que l'on rattache à la première des deux[1].

1. La légende grégorienne fut plus tard retouchée de

En ce qui regarde une région plus voisine du centre lyonnais, il y a lieu de tenir compte d'une légende ou plutôt d'un groupe de légendes qui n'ont pas été étudiées jusqu'ici à ce point de vue. Je veux parler des légendes de Valence, Besançon, Langres-Dijon et Autun-Saulieu ; et d'abord je vais montrer que tous ces récits sont sortis de la plume d'un seul et même hagiographe.

Commençons par les deux premières[1].

Leur parenté est de toute évidence. Elles débutent par le même récit. Saint Irénée, évêque de Lyon, envoie à Besançon le prêtre Ferréol et le diacre Ferjeux, pour fonder l'église, *ad fundandam ecclesiam ;* en même temps, il dirige sur Valence, pour la même fin, le prêtre Félix et les deux diacres Achillée et Fortunat. Ces missionnaires s'installent modestement aux environs de leurs villes respec-

diverses façons par les hagiographes, dans l'intérêt des prétentions locales. Dans les *Gestes* des évêques d'Auxerre, les sept envoyés sont les premiers évêques d'Auxerre, Sens, Paris, Bourges, Limoges, Toulouse et Châlons. Dans la légende de saint Ursin de Bourges (Faillon, *Monum. inédits,* t. II, p. 423), cet évêque est substitué à saint Martial de Limoges. La vie de saint Julien du Mans, par Létalde (Migne, *P. L.,* t. CXXXVII, p. 785), ajoute cet évêque et saint Pothin de Lyon aux sept saints grégoriens. Un remaniement plus compliqué figure dans la *Vie de sainte Madeleine,* du pseudo-Raban (Faillon, *t. c.,* p. 540), rédigée au XIV^e^ siècle.

1. Saints Ferréol et Ferjeux, *Acta SS. iun.,* t. III, p. 7 (16 juin) ; saints Félix, Fortunat et Achillée, *Acta SS. apr.,* t. III, p. 98 (23 avril).

tives[1], et se livrent aux travaux de l'apostolat. Au bout d'un certain temps, ils ont des visions dont ils s'informent mutuellement par lettres (en style du Ve-VIe siècle) ; ce sont des avertissements divins qui leur annoncent que l'heure du martyre est arrivée. A Valence, on voit cinq agneaux paissant dans une prairie émaillée de lis ; une voix céleste les appelle : « Venez, disciples d'Irénée, venez recevoir le prix de vos peines, » etc. ; à Besançon, cinq couronnes d'or, brillantes de pierres précieuses, apparaissent dans les airs et le même appel se fait entendre : « Venez, disciples d'Irénée, » etc. Suit, dans chacun des deux textes, le récit de la passion[2], qui a lieu sous l'empereur Aurélien.

Entre les passions de saint Bénigne[3] et des saints de Saulieu[4], Andoche, Thyrse et Félix, la parenté littéraire n'est pas moins évidente. Le P. van Hoof l'a signalée récemment[5] en rapprochant des phrases, des expressions tout à fait identiques. On peut même dire que ces deux histoires

1. Ceux de Besançon *in crypta parvula latere solebant* ; ceux de Valence *extra civitatem Valentiam contra Orientem sibi tuguriunculum de lignis contextum in locum oratorii dedicaverunt.*

2. Pour les saints de Valence, le texte des Bollandistes n'est, à partir d'ici, qu'un remaniement de la rédaction primitive.

3. *Acta SS. nov.*, t. I, p. 155 (1er novembre).

4. *Acta SS. sept.*, t. VI, p. 675 (24 septembre).

5. *Acta SS. nov.*, t. I, p. 138.

ont dû être disposées d'abord exactement comme les deux précédentes : un début commun, des finales spéciales. Le début est ordinairement rattaché à la passion des saints Andoche et Thyrse. La nuit d'après son martyre, saint Irénée apparaît à saint Polycarpe encore vivant[1]. Il lui apprend que les massacres de la persécution de Sévère ont désorganisé le personnel ecclésiastique de la Gaule et il le presse d'y envoyer un renfort de missionnaires. Saint Polycarpe s'empresse de désigner deux prêtres, Bénigne et Andoche, avec un diacre, Thyrse. Les trois apôtres débarquent bientôt à Marseille et arrivent à Autun, où ils sont reçus chez le sénateur Fauste. Après avoir baptisé son fils Symphorien, ils se séparent. Andoche et Thyrse demeurent sur le territoire d'Autun, Bénigne s'en va à Langres. Alors on entre dans l'histoire spéciale des deux apostolats et des deux passions.

Ces légendes de Saulieu et de Dijon ne sont pas seulement parentes entre elles; elles sont du même auteur que deux autres compositions hagiographiques du même pays, je veux parler des recensions locales de la passion de saint Symphorien d'Autun et de celle des Trois Jumeaux honorés à Langres.

La passion primitive de saint Symphorien est

1. L'anachronisme est de taille; saint Polycarpe, qui subit le martyre en 155, est représenté comme ayant survécu à saint Irénée, lequel vécut jusqu'aux environs de l'an 200.

une pièce du Ve siècle, notablement antérieure à tout le cycle que nous considérons. Dans son meilleur texte, celui que Ruinart a inséré parmi ses *Acta sincera*, elle n'offre pas la moindre allusion aux saints Bénigne, Andoche, etc. Mais, dans certains manuscrits, on la trouve pourvue de compléments, manifestement rapportés, qui ont pour effet de la raccorder aux légendes postérieures. Saint Bénigne y intervient pour célébrer le baptême du jeune Symphorien.

La légende actuelle[1] des Trois Jumeaux de Langres est le produit d'une adaptation analogue, mais bien autrement hardie. Dans le récit primitif, attesté par la tradition liturgique de l'Église grecque et même par une version latine de la rédaction grecque originale[2], tous les événements se passent en Cappadoce. Nous avons évidemment affaire à un groupe de martyrs cappadociens dont le culte, par une voie ou par une autre, s'introduisit à Langres au IVe ou au Ve siècle. Le légendaire a imaginé de déplacer le théâtre de l'histoire et de le transporter à Langres même. Dans son adaptation, qui n'est pas toujours très adroitement exécutée, il a conservé l'ensemble de la rédaction cappadocienne ; mais il a donné un rôle à saint Bénigne. C'est le même qu'il joue à Autun, à

1. C'est celle qui fut envoyée à l'évêque de Paris, Céraune, vers le commencement du VIIe siècle, par un clerc de Langres appelé Warnachaire (*Acta SS. ian.* (17 janv.), t. II, p. 76).

2. *Ibid.*, p. 74.

l'égard de saint Symphorien, celui de baptiseur. A ce propos reparaît le récit de la mission envoyée par saint Polycarpe dans les circonstances que j'ai rapportées plus haut.

Il n'est donc pas possible de méconnaître la parenté des quatre légendes (ou remaniement de légendes) des saints de Saulieu, Dijon, Autun et Langres, pas plus que des deux légendes de Besançon et de Valence.

Maintenant, que les deux groupes soient apparentés entre eux de la manière la plus étroite, c'est ce qui résulte de la comparaison des textes. Je ne citerai qu'un exemple, emprunté à certaines réflexions des persécuteurs.

Passion de saint Bénigne[1] :

Si eum dimiserimus, magnum malum patriae nostrae accrescet, et *deorum nostrorum despectio sublevatur*... Noveritis quod diis nostris non placet ista conversio, *nec miscetur lex illa christianorum legibus deorum nostrorum.*

Passion des saints Ferréol et Ferjeux :

O invictissimi dei, ut quid virtutes vestrae ad nihilum rediguntur, ut iam nullus locus sit in quo *despectio vestra* per huius christianitatis titulum *non sublevetur?... Nec lex illa christianorum aliquando commisceri potest legibus deorum nostrorum.*

Le lecteur pourra s'administrer lui-même, en se reportant aux tomes et aux pages indiqués en note, le supplément de démonstration qui lui paraîtrait nécessaire. Il est du reste à noter que,

1. *Acta SS. nov.*, t. I, p. 156; *iun.*, t. III, p. 8; comparez encore les chapitres VI et VIII de la passion de saint Bénigne avec les chapitres VI et VII de celle des saints Ferréol et Ferjeux.

dans les deux groupes de légendes, c'est toujours par Aurélien que l'on date. L'ancienne passion de saint Symphorien aura fourni ce détail.

Ainsi nous sommes en présence d'un ensemble de légendes sorties de la même plume, et ces légendes ont une même prétention, celle de raconter les origines d'églises importantes, situées à diverses distances autour de Lyon. C'est ce dessein commun qui leur attire en ce moment mon attention. Avant d'aller plus loin, il faut se renseigner sur la date d'un cycle aussi intéressant.

Parmi les manuscrits qui nous ont conservé ces textes, il y en a de très anciens, du IX^e^ siècle au moins ; les six légendes, sans exception, figurent au martyrologe d'Adon. Mais on peut remonter plus haut. Le *Missale gothicum*, sacramentaire mérovingien copié au commencement du VIII^e^ siècle et vraisemblablement pour une église du diocèse d'Autun, présente deux traits qui sont des allusions aux deux groupes légendaires. Dans la messe des saints Ferréol et Ferjeux, la *collectio ad pacem* mentionne la vision des couronnes : *illi coronas insignes gemmis et lapidibus pretiosis martyrii virtute meruerunt*[1] ; dans la messe de saint Symphorien, la préface (*Immolatio*) parle de ses rapports avec les saints Andoche et Bénigne : *Qui beatos patres Andochium Benignumque secutus...*

1. Passion des saints Ferréol et Ferjeux : « Vidi... quin-« que coronas miro splendore fulgentes, auro gemmisque « insignibus adornatas. »

Ainsi, dès la fin du VII^e^ siècle, cet ensemble de légendes avait un passé si respectable qu'on en tirait des développements littéraires pour les compositions liturgiques.

Remontons un siècle au delà[1]. Le martyrologe hiéronymien, dans sa recension gallicane arrêtée à Auxerre vers l'année 590, marque les six fêtes de Besançon, Valence, Autun, Saulieu, Dijon et Langres. Il ne fait, il est vrai, aucun emprunt formel aux textes des légendes; mais il est clair qu'il dépend de celle de Langres, je veux dire du remaniement langrois de la passion cappadocienne. En effet, il place à Langres le supplice des Trois Jumeaux et de leurs compagnons : *XVI kal. febr. Lingonis, passio sanctorum martyrum geminorum Speusippi, Helasippi, Melasippi, Leonellae, Iunellae, Neonis.*

Nous voici donc reportés au VI^e^ siècle. D'ailleurs, Grégoire de Tours[2] connaissait évidemment la légende de saint Bénigne; il témoigne aussi[3] avoir eu sous les yeux une passion des saints de Besançon. Dans ce qu'il dit de saint Symphorien, je ne puis découvrir de trace spéciale de la recension retouchée. Des autres martyrs, il ne parle nulle part.

1. L'envoi de Warnachaire (ci-dessus, p. 67, note 1) se place dans cet intervalle; il ne concerne directement que la légende de Langres.

2. *Gl. mart.*, 50.

3. *Ibid.*, 70.

C'est lui cependant qui va nous renseigner sur l'origine de toute cette littérature.

Il y avait[1] à Dijon un tombeau que les paysans vénéraient comme celui d'un saint. Grégoire, évêque de Langres, en résidence à Dijon, ne partageait pas leur enthousiasme. Il résista longtemps à l'impression que l'on cherchait à produire sur lui en lui racontant divers miracles opérés devant ce sarcophage. Enfin, le saint prit en main sa propre cause, apparut à l'évêque et le décida à lui rendre les honneurs auxquels il avait droit. Grégoire fit réparer la crypte funéraire qui était en mauvais état. Cependant on ignorait encore qui avait été ce bienheureux, lorsque, quelques années s'étant écoulées, des gens qui étaient allés en Italie rapportèrent à l'évêque l'histoire de sa passion[2].

Il est peu probable que l'Italie ait conservé des notions spéciales sur un saint qui était absolument inconnu dans son propre pays. Mais on a pu faire croire au saint évêque que la *passion* de saint Bénigne avait été trouvée dans quelque bibliothèque d'outre-monts[3]. Quoi qu'il en soit, il est

1. *Gl. mart.*, 50.

2. Post paucos autem annos ab euntibus in Italiam passionis eius historiam adlatam beatus confessor accepit.

3. L'évêque de Troyes fut victime d'une supercherie semblable, à propos de saint Patrocle. Grégoire de Tours (*Gl. mart.*, 63) raconte cette histoire avec une candeur admirable. Il y a, du reste, bien des raisons de croire que la passion de

sûr que ce petit écrit lui fut présenté. Comme son épiscopat se place entre 506 et 540 et que, d'autre part, la passion de saint Bénigne, telle que nous la possédons, ne saurait différer beaucoup de celle qu'on lui fit accepter, nous devons faire remonter jusqu'à la première moitié du VI^e^ siècle, non seulement cette passion, mais tout le cycle légendaire auquel elle tient si étroitement.

L'auteur de cette collection de faux était sûrement bien intrépide dans le mensonge. On conçoit qu'il ait osé « retrouver, » c'est-à-dire fabriquer de toutes pièces les histoires des saints de Saulieu, Dijon, Besançon, Valence : il ne se heurtait ici à aucune tradition et surtout à aucun texte. Mais transporter dans la cité gallo-romaine de Langres toute une histoire arrivée en Cappadoce, et, cela, alors que cette histoire n'était nullement à l'état de tradition orale plus ou moins vague, alors que depuis longtemps elle avait été fixée par l'écriture, traduite en latin et répandue dans le pays, c'était là une entreprise tout à fait audacieuse. Pour l'aborder il fallait être doué d'une rare confiance dans son propre talent de persuasion et dans la crédulité de ses semblables.

Cette confiance ne fut pas trahie; le légendaire du temps des rois burgondes créa une tradition qui dure encore et que mes observations n'enta-

saint Patrocle est de la même main que celles qui nous occupent ici.

meront guère. Mais ceci importe peu. Si j'exprime mes doutes, ou, pour parler net, mon incrédulité absolue à l'égard de ses récits[1], je n'ai nullement besoin, pour l'usage que j'en veux faire ici, qu'on les apprécie comme je le fais. Véridiques ou mensongers, ils me fournissent un argument.

Dans la seconde hypothèse, — qui est pour moi la seule admissible, — notre auteur avait, en ce qui regarde les fondateurs des églises d'Autun, Langres, Besançon, Valence, la plus grande liberté d'invention. Nulle tradition ne l'empêchait de grouper ses personnages comme il l'entendait, de leur donner telle ou telle qualité, de les mettre, soit entre eux, soit avec d'autres, dans les rapports qui cadraient le mieux avec ses idées. Une telle tradition eût-elle existé d'une façon plus ou moins confuse[2] qu'il était homme à la corriger s'il le jugeait opportun. Dès lors, sa façon de concevoir les origines ecclésiastiques de sa région devient très remarquable. Sans s'en douter, il nous a transmis une expression des idées qu'il avait ou que l'on avait autour de lui sur la fondation des églises dans un rayon assez étendu autour de la métropole lyonnaise.

1. Je dis *ses récits;* mes objections ne vont pas plus loin; elles n'atteignent en aucune façon les traditions de culte que le faussaire a trouvées en vigueur et qu'il a exploitées. Je ne « déniche » pas les saints, je ne « déniche » que les histoires fabriquées sur leur compte.

2. Ce n'est pas le cas pour saint Bénigne, car il est sûr qu'ici tout procède de la légende.

Selon lui, Autun, Langres, Besançon, Valence sont des églises filiales de celles de Lyon. Sauf pour Valence, dont je reparlerai de suite, il n'y a là rien que de très naturel. Mais ce qui est singulier, c'est qu'au lieu d'attribuer le caractère épiscopal aux fondateurs de ces quatre églises, il les présente comme de simples prêtres. Ceci est tout à fait en dehors du style ordinaire des légendes. Dans celles-ci les fondateurs d'églises sont le plus souvent des évêques, ce qui, du reste, est tout à fait naturel. Comment notre auteur a-t-il pu rompre ainsi avec l'usage, s'écarter à ce point de la règle? Avait-il en tête le souvenir d'un temps où les églises en question n'avaient à leur tête que des prêtres rattachés au diocèse épiscopal de Lyon? On a vu ci-dessus que cette organisation, si différente de celle du V^e^ siècle, a en réalité fonctionné au II^e^ siècle et probablement au III^e^. La coïncidence est assez remarquable pour que je me garde de la négliger.

Un trait tout aussi frappant, c'est l'absence de toute mention de l'église de Vienne. Vienne est située entre Lyon et Valence; au V^e^ siècle, l'église de Valence relevait, non de la métropole de Lyon, mais de celle de Vienne. Les relations ecclésiastiques du temps, d'accord avec la situation géographique, devaient porter à rattacher à Vienne, et non pas à Lyon, l'évangélisation du pays de Valence. Sur ce point, notre légendaire nous offre une anomalie tout à fait inattendue. Et, cette

fois encore, sa dérogation aux usages est d'accord avec la réalité historique du IIe-IIIe siècle, alors qu'il n'y avait pas encore d'église de Vienne distincte de celle de Lyon.

Ces deux coïncidences se fortifient l'une l'autre. Sans y ajouter plus d'importance qu'il ne convient, j'hésiterais à les considérer comme fortuites.

Si maintenant on voulait prendre les légendes au pied de la lettre, l'argument qui s'en déduirait serait beaucoup plus spécieux. Il faudrait nécessairement admettre qu'il n'y avait point d'église de Vienne au temps de saint Irénée, car comment croire que cette église eût laissé à l'évêque de Lyon le soin d'envoyer des missionnaires à Valence ? Il faudrait admettre, en second lieu, que les églises de Besançon et de Valence, au temps de saint Irénée, étaient dirigées par des prêtres et l'on en devrait dire autant de celles de Langres et d'Autun.

Je donnerais beaucoup pour avoir au service de ma thèse ou de mon hypothèse, comme on voudra l'appeler, une preuve de fait aussi considérable que serait celle-là. Mais, encore une fois, il m'est impossible de prendre pour de bon argent ces légendes bourguignonnes. Je ne fais pas fond sur elles, mais seulement sur l'état d'esprit et d'information dont leur auteur témoigne involontairement.

Mais j'admets que l'on trouve toute cette exégèse beaucoup trop subtile et que l'on range au

nombre des cas fortuits la double coïncidence entre nos légendes et l'organisation ecclésiastique de la Gaule vers la fin du IIe siècle. Il est au moins certain que, si ces légendes ne confirment pas les idées que j'ai exposées à propos de cette organisation, elles ne les contredisent pas non plus. Il était de mon devoir, en tout cas, d'interroger, dans ce débat, un document qui, tout légendaire qu'il puisse être, n'en est pas moins d'une assez haute antiquité, puisqu'il est notablement antérieur à Grégoire de Tours.

Les autres anciennes légendes, jusqu'à la fin du VIIIe siècle environ, ne donnent ici que des renseignements peu importants. On peut dire, d'une manière générale, qu'elles ne contredisent en aucune façon l'idée d'une évangélisation tardive. Dans la province de Reims, à Soissons, Saint-Quentin, Amiens[1], Beauvais, Tournai, il y a comme un cycle de légendes martyrologiques, rédigées au plus tard au VIIIe siècle; elles paraissent avoir pour prototype celle de saint Quentin, laquelle est vraisemblablement antérieure à Grégoire de Tours. Les seules dates que l'on en puisse déduire résultent du nom de l'empereur persécuteur, Maximien ou Julien. Vers la fin du VIIIe siècle, on commença à grouper ces martyrs, non pas autour de la métropole de Reims et de ses fondateurs,

1. Je n'ai ici en vue que la passion des saints Fuscien et Victoric; les légendes des saints Firmin sont postérieures au VIIIe siècle et remplies d'incohérences.

mais autour de Saint-Denis, dont le sanctuaire jetait alors beaucoup d'éclat[1].

Quant à l'idée de réclamer des origines tout à fait anciennes, de se rattacher aux apôtres ou à leurs disciples immédiats, elle ne se fait jour, avant la fin du VIII^e siècle, que dans un très petit nombre de textes. Grégoire de Tours prononce le nom de saint Clément à propos du premier évêque de Saintes; mais il ne le fait pas sans hésitation, et la façon dont il en parle montre bien qu'il n'a derrière lui aucune tradition écrite ou orale, mais une simple conjecture. Cette conjecture, néanmoins, prouve que, dès ce temps-là, les têtes étaient déjà travaillées par la manie des origines antiques. Bien avant Grégoire, vers le milieu du V^e siècle, les évêques des environs d'Arles, écrivant au pape saint Léon[2] pour obtenir le rétablissement de leur métropole, se fondent sur cet argument que la ville d'Arles fut la première de toutes les cités des Gaules à posséder un évêque, et que cet évêque, saint Trophime, lui aurait été envoyé par saint Pierre en personne. Déjà, sans doute,

1. Cette idée apparaît d'abord dans la passion des saints Fuscien et Victoric d'Amiens; on la retrouve dans une lettre des évêques réunis en concile à Paris, en 825 (Baronius, *ad hunc annum*). La passion des saints Fuscien et Victoric est antérieure à cette date, car il nous en reste un manuscrit de la fin du VIII^e siècle, le *Parisinus* 12598.

2. *Leonis M. Ep.*, 65.

au temps du pape Zosime (417-418), saint Trophime avait été invoqué en faveur des prétentions de l'église d'Arles; mais on ne disait pas alors qu'il eût été un disciple immédiat de saint Pierre. Les évêques signataires de la lettre à saint Léon paraissent bien avoir été les premiers patrons de cette idée. Ils ne réussirent pas à la faire accepter du pape, qui, dans sa réponse, ne lui fait pas même l'honneur d'une allusion et fonde la décision qu'il donne sur des considérations tout à fait étrangères à saint Trophime, à sa mission et à son antiquité.

En dehors des deux cas de saint Eutrope et de saint Trophime, je ne trouve, avant le VIII^e^ siècle, aucune revendication d'origines apostoliques ou quasi-apostoliques. Au VIII^e^ siècle, la fondation de l'église de Paris est placée sous les auspices de saint Clément; à Metz, à Beauvais[1], dans les premiers temps de Charlemagne, on remonte jusqu'à saint Pierre lui-même. Depuis le siècle précédent, à tout le moins, les princes francs étaient censés

1. Pour Paris, voy. J. Havet, *les Origines de Saint-Denis,* p. 33, dans la *Bibl. de l'École des chartes,* t. LI (1830); pour Metz, il suffit de citer Paul Diacre et le catalogue métrique qui lui a fourni le cadre de ses *Gesta epp. Metensium;* pour Beauvais, la deuxième rédaction de la passion de saint Lucien, conservée dans le ms. *Parisinus* 12598; cf. *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie,* 3^e^ série, t. VI, p. 490. Ici, bien que le saint ait été envoyé par l'apôtre Pierre, il est néanmoins persécuté par le césar Julien (l'Apostat).

descendre de Priam et des héros troyens. Le progrès de la littérature, dans les écoles carolingiennes, répandit le goût des origines antiques et mit à la portée de tout le monde les procédés par lesquels on se les procure[1]. Les églises, les grands monastères, furent bientôt pourvus d'ancêtres par des généalogistes plus ou moins exercés, dont les œuvres, converties en traditions par un usage plusieurs fois séculaire, trouvent encore créance à l'heure qu'il est aux yeux de certaines personnes.

Nous n'avons pas à suivre ce développement tardif. *Ab initio non fuit sic.* La vraie tradition, celle qui se manifeste dans les documents susceptibles de témoigner de ce que l'on pensait en Gaule au IV^e^ siècle, au V^e^, au VI^e^ et même au delà, ne connaît pas ces fantaisies intéressées. Elle confirme en somme, avec plus ou moins de netteté, les conclusions que j'ai produites ici. Avant la fin du III^e^ siècle, — sauf toujours la région du bas Rhône et de la Méditerranée, — peu d'évêchés en Gaule et cela seulement dans les villes les plus

1. Les officines de généalogie fonctionnent encore à l'heure qu'il est. Tout citoyen français peut, en y mettant le prix, se procurer une lignée d'ancêtres jusqu'aux croisades, pour ne rien dire de plus. Beaucoup de prétentions de famille sont fondées sur des documents de cette provenance. Inutile de dire que les intéressés n'admettent pas le moindre doute sur la valeur de leurs parchemins.

importantes. A l'origine, au premier siècle chrétien pour notre pays (150-250), une seule église, celle de Lyon, réunissant dans un même cercle d'action et de direction tous les groupes chrétiens épars dans les diverses provinces de la Celtique.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

gine des #7839
ienne Gaule

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
10 ELMSLEY PLACE
TORONTO 5, CANADA.
7839